N° 210. — 42e Année.

B. DIMANCHE

28 JUILLET 1872.

L'INDÉPENDANCE BELGE

On s'abonne :

BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62 ;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste ;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51 ;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler ;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane ; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill ; 1, Cecil st., Strand ; Smith and son, 186, Strand ; A. Maurice, 13, Tavistock Row ; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire ;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires ;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires ;
LUXEMBOURG, au bureau de poste ;
ROME, Merle, libraire, place Colonna ;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21 ;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire ;
NAPLES, Detken et Rocholl ;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly Baillière ;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire ;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT.
Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année — payable d'avance
Province, 13 fr. » 44 »
La France, 21 fr. »
Allemagne, 18 fr. »
Angleterre, 17 sh. »
Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus.

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS
ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne.
RÉCLAMES (*avant les annonces*), 1 fr. 50 la ligne — payable d'avance
FAITS divers *corps du journal*), 3 fr. la ligne.

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lauzanne ; pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALCAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.

27 juillet, à midi.

22e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ	760mm31
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.	25°5
TEMPÉRATURE centigrade de l'air.	26°1
Id. *maximum* depuis hier midi.	32°6
Id. *minimum* depuis hier midi.	20°9
EAU tombée	0mm00
VENT	o
SOLEIL, lever	4 h. 19 m.
Id. coucher	7 h. 52 m.
LUNE, lever	soir. 11 h. 15 m.
Id. coucher	matin. 0 h. 55 m.

Edition du matin

BRUXELLES, 27 juillet.

REVUE POLITIQUE.

Le conseil d'Etat français est définitivement formé. L'Assemblée a désigné hier, par un quatrième scrutin, les trois derniers candidats qu'elle avait encore à nommer. Ses préférences ont porté sur M. l'amiral Bourgois, M. Pascal, préfet du Rhône, et M. de Gaillard, publiciste à Avignon. Le premier était sur les deux listes, les deux autres sur la liste de la droite seulement. MM. Herold de Lasteyrie et Labiche, portés par la gauche, n'ont pas été nommés, malgré leur incontestable mérite.

Indépendamment de ce dernier scrutin pour le conseil d'Etat, l'Assemblée a encore adopté par 285 voix contre 193 une disposition autorisant la recherche et le recensement des marchandises sujettes aux nouveaux droits de douane et par 311 voix contre 265 l'ensemble de la loi qui consacre ces droits. Le reste de la séance a été absorbé par la troisième lecture de la loi militaire. La droite a fait adopter un amendement par lequel la faveur des exemptions et des dispenses n'est accordée qu'aux enfants légitimes. M. Farcy, de l'extrême gauche, a retiré sa proposition d'un service à courte durée pour ne pas prolonger le débat et susciter d'embarras au gouvernement. Mais il a réservé le principe pour l'avenir.

La tentative de rapprochement entre les deux centres que le *Journal des Débats* avait lancée avant-hier et dont *le Français* lui disputait la paternité, a complétement avorté. Le centre gauche, auquel les *Débats* en avaient fait remonter l'initiative, n'a même pas eu à en délibérer ; informations prises, il s'est trouvé que cette initiative appartient à quelques membres de cette fraction, qui déjà, lors de la manifestation du 21 juin, avaient essayé de faire cause commune avec les meneurs orléanistes du centre droit, mais qui ont été, à cette époque, énergiquement désavoués par leurs associés. L'isolement dans lequel les place leur nouvelle manœuvre les engagera sans doute à sortir du centre gauche pour aller s'inscrire au centre droit. Cette fraction de l'Assemblée a, du reste, grand besoin de faire quelques recrues, vu l'état d'impuissance et d'affaiblissement bien constaté ou elle est tombée.

Ce sont les élections pour le conseil d'Etat qui ont achevé de ruiner le centre droit. *Le Constitutionnel* rapporte que, dans la matinée du 25, des explications très-vives avaient eu lieu, sur certaines candidatures, dans les couloirs de l'Assemblée entre les députés légitimistes et orléanistes. Ceux ci réclamaient, sans grand succès, les votes de leurs collègues pour M. Hervé, du *Journal de Paris*. Irrités du mauvais vouloir qu'ils rencontraient, ils menacèrent les députés de l'extrême droite de rompre ouvertement avec eux et de se rallier au centre gauche. C'est alors que MM. Deseilligny, Delille et Lefebvre-Pontalis, qui avaient déjà, dès le matin, rédigé l'espèce de note-programme qui a paru dans les *Débats*, mirent en rapport les bureaux des deux centres. Mais ceux-ci reconnurent bientôt qu'une entente n'était pas possible, le centre droit ne voulant pas s'engager au delà d'un appui temporaire à accorder moins encore à la république qu'à son chef, M. Thiers. Les pourparlers furent donc rompus, et la publication anticipée des *Débats* acheva de rendre la fusion projetée impossible.

Ces incidents ont eu naturellement pour résultat de brouiller le centre droit avec l'extrême droite. Celle-ci a voté comme un seul homme contre M. Hervé et pour un des candidats de la gauche. Depuis lors les deux camps sont à couteaux tirés et leurs journaux se sont engagés dans une polémique qui achève de pousser à l'extrême l'exaspération des esprits dans tout le camp monarchique, entre les orléanistes d'une part et les légitimistes de l'autre.

Le Zollverein allemand tirait de l'impôt sur le sel un revenu de 35 millions de francs. Il s'agit maintenant de supprimer cet impôt, qui est condamné par les économistes et dont les Chambres allemandes n'ont pas cessé de demander l'abolition. Mais, d'autre part, les revenus du Zollverein constituent la plus grosse part des ressources qu'absorbe le lourd budget militaire de l'Allemagne. Il est donc nécessaire, en cas de suppression de l'impôt sur le sel, de trouver une compensation équivalente dans un autre impôt. La commission du Conseil fédéral, qui est saisi de cette question, avait proposé, soit la régie du tabac, soit un autre impôt de consommation. Mais la régie qui tuerait la culture du tabac indigène n'a aucune chance d'être acceptée par le Conseil fédéral ; d'autre part, un impôt modéré, qui ne fût pas préjudiciable au commerce et à l'industrie de l'Allemagne, ne produirait pas la somme suffisante pour combler le déficit. C'est pourquoi le ministre des finances, M. Camphausen, paraît vouloir proposer un impôt mobilier sur les valeurs de bourse.

Les journaux de Vienne et de Pesth se préoccupent vivement de l'établissement en Autriche et en Hongrie des jésuites expulsés d'Allemagne. Un journal assurait que le comte Andrassy allait prendre des mesures rigoureuses contre cette invasion.

Cette nouvelle a été démentie par les organes officieux ; mais la *Nouvelle Presse libre* fait remarquer, qu'à moins d'être l'ami de la Compagnie de Jésus, le comte Andrassy a sous la main l'arme toute prête pour empêcher cette immigration si peu désirable, c'est-à-dire la loi hongroise de 1773 qui interdit expressément l'établissement de cet ordre dans le royaume de Saint-Etienne. Interpellé à ce sujet par un des chefs du parti déakiste, le comte Andrassy a répondu en ces termes : « Il n'est pas à craindre que le ministère ne maintienne la loi hongroise, qui fait partie des institutions fondamentales de la Hongrie. Aussitôt que le Parlement hongrois sera réuni on aura l'occasion de se convaincre que le comte Lonyay n'a jamais manqué au devoir que lui impose la Constitution hongroise.

« Au sujet de la Cisleithanie, il dépend du Reichsrath de Vienne de soumettre une loi analogue à celle qui existe en Hongrie, à la sanction de l'Empereur. L'action du comte Andrasy au sujet de l'immigration des jésuites *en Autriche*, ne peut commencer qu'au moment où le Reichsrath aura pris une décision. Alors son devoir sera d'user de son influence pour obtenir la sanction de la couronne à cette loi et de veiller en même temps, à sa rigoureuse exécution. »

Il ressort de ces explications que le comte Andrassy ne compte pas prendre l'initiative d'une mesure exceptionnelle et préventive contre l'ordre des jésuites, mais qu'il se bornera à leur appliquer, en cas de nécessité, les lois en vigueur en Hongrie ou celles que le Reichsrath de Vienne pourrait décréter.

D'ailleurs, ainsi que le fait remarquer notre correspondant de Vienne, les mesures à prendre ne sont pas de la compétence du premier ministre de la monarchie austro-hongroise, mais de celle des cabinets qui gouvernent les deux parties de l'empire.

Le gouvernement roumain, certain d'être soutenu et par la puissance suzeraine et par les puissances garantes dans ses efforts pour mettre un fein à l'anarchie croissante qui menaçait de compromettre à tout instant les destinées du pays, paraît résolu d'en finir avec les éléments de désordre. La loi du 27 mars place la garde nationale, composée de la partie la plus turbulente de la population, sous la direction du ministre de la guerre ; le ministre, général Koresco, en a prescrit le désarmement, qui s'est effectué, dans toute la Roumanie, sans troubles ni oppositions.

La Chambre des Députés du royaume de Grèce a voté, sans longue discussion, le budget de l'année courante et s'est ajournée indéfiniment.

Le conflit entre le Brésil et la république Argentine au sujet du Paraguay, est en voie d'apaisement. Le gouvernement brésilien a répondu à la note argentine par une dépêche qui, d'après les dernières nouvelles de Rio, a produit une impression favorable. Il faut espérer maintenant que la Bolivie, qui convoitait aussi sa part dans les bénéfices de la guerre, à laquelle elle est restée cependant étrangère, comprendra la nécessité de réfréner ses appétits en présence de l'accord rétabli entre les deux grands Etats de l'Amérique méridionale.

Post-scriptum.

L'Assemblée a adopté en troisième lecture la loi sur le recrutement militaire.

L'*Organe de Namur* conteste que la décision de la députation permanente relative à l'élection communale du 1er juillet ait été rendue contre l'avis du gouverneur de la province.

Nous lisons dans ce journal, à propos de cette décision, l'article suivant qui complète et confirme nos observations d'hier :

Nous sommes en mesure aujourd'hui de fournir au public une reproduction parfaitement exacte de la disposition des bulletins qui ont décidé de l'acceptation de M. Del Marmol comme conseiller communal, grâce à un acte d'incroyable partialité de la députation permanente.

Validés, ces deux bulletins laissaient l'élection valable. Annulés tous les deux, ils la laissaient valable encore.

Il a fallu, pour faire arriver M. Del Marmol au premier scrutin de ballottage, anéantir le BULLETIN LIBÉRAL valable en lui-même et validé par les bureaux.

Bulletin n° 13

validé par le 4me bureau et ANNULÉ par la Députation.

N. Pepin, conseiller sortant ;
A. Hock, conseiller sortant ;
E. Cuvelier, conseiller sortant ;
E. Charlier Edmond ;
J. Lévy, industriel ;
L. Marchant, notaire ;
Masset-Licot, industriel ;
S. Mineur, maître de forges ;
Piret-Pauchet, tanneur ;
S. Pirotte, avocat ;
Ronvaux, docteur en médecine ;
Thémon Malevé, négociant ;
Wilmart-Jouant, négociant :
Deheneffe-Colart ;
F. Wodon-Gomrée.

Bulletin n° 18.

Validé par le 4e bureau et DONT LA VALIDITÉ A ÉTÉ MAINTENUE par la Députation.

Lelièvre	conseiller sortant.
Dohet	id.
Wasseige	id.
Douxchamps	id.
Duplereux-Debras	id.
Frère-Brabant	id.
Hambursin	id.
Hamoir	id.
Baron Emmanuel de Gaiffier.	
Bartels, général.	
Baron Del Marmol.	
F. Wodon-Gomrée.	
Baron Ernest Fallon.	
Gerard-Thonar	négociant.
Lambotte-Anciaux	tanneur.
Mélot-Capelle	négociant.
Richald Pirson	négociant.
Tonglet-Wautlet.	
Justin Trémouroux.	

N'était-il pas honnête et loyal d'admettre le bulletin laissant quelque blanc entre l'initiale du prénom et le nom, alors que l'on admettait le bulletin laissant le même blanc entre le nom et la qualité du candidat et portant en plus des points qui rendaient justement suspect ce bulletin catholique.

Au public de juger entre les libéraux qui demandent justice et les cléricaux qui la leur refusent.

On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

« Il arrive souvent à la presse doctrinaire de mettre le Roi en cause. C'est ainsi que l'*Echo du Parlement* a cru pouvoir annoncer de « la manière la « plus *positive* » que Sa Majesté avait refusé de signer un arrêté de nomination qui lui a été soumis par M. le ministre de l'intérieur en faveur de M. Sproeck. Or, nous apprenons que cette nouvelle est dénuée de fondement. »

On lit encore dans le même journal :

« Nous apprenons que M. le ministre de l'intérieur a mandé à Bruxelles M. le gouverneur Pycke, à l'effet de lui donner des instructions concernant les élections communales de la ville d'Anvers. »

Emprunt de 51 millions de francs à 4 p. c.

AVIS.

A. — *Versement du terme au 1er août* 1872.

Le versement du 5e terme de paiement de l'emprunt de 51 millions de francs à 4 p. c. (10 francs par capital nominal de 100 francs) *exigible le 1er août* 1872, sera reçu pendant la période du 1er au 5 du même mois inclusivement, de 10 heures du matin à 2 heures de relevée, chez les agents du caissier de l'Etat (Banque nationale) à Bruxelles et dans les provinces.

En effectuant leur versement, les détenteurs auront à exhiber les titres provisoires dont ils acquittent le terme à l'agent de la Banque, qui inscrira sur ces titres l'annotation du paiement.

Les versements qui ne seront pas effectués dans le délai indiqué seront passibles d'un intérêt de 5 p. c au profit du trésor à partir du 1er août 1872 jusqu'au jour du versement inclusivement (art. 9 de l'arrêté ministériel du 29 juillet 1871). Cet intérêt sera payé en même temps que le terme.

En conformité de l'art. 12 de l'arrêté ministériel précité, les porteurs de titres provisoires ont la faculté d'obtenir des obligations définitives pour le montant du versement qu'ils opèrent en paiement du terme exigible le 1er août 1872, pourvu que ce versement corresponde exactement à une somme de 100 fr. ou ses multiples.

L'usage de cette faculté s'étend à tous les termes, pour lesquels il peut être délivré des obligations définitives à concurrence du montant du versement.

B. — *Versement des termes antérieurs.*

Quelques détenteurs de titres provisoires n'ayant pas encore acquitté les termes échus respectivement le 1er novembre 1871, le 1er février 1872 et le 1er mai 1872, on croit devoir leur rappeler que ces versements arriérés sont passibles d'un intérêt de 5 p. c. au profit du trésor, depuis le jour de leur exigibilité jusqu'au jour du paiement inclusivement.

C. — *Echange des titres provisoires soldés contre des obligations définitives.*

Les titres provisoires dudit emprunt, qui étaient soldés à la date du 31 janvier 1872, continueront à être échangés tous les jours non fériés, chez les agents du caissier de l'Etat (Banque nationale), contre des obligations de 2,000, de 1,000, de 500, de 200 et de 100 francs.

Ces obligations définitives font *seules* l'objet des opérations de conversion en inscriptions nominatives et de reconstitution d'inscriptions en titres au porteur.

Bruxelles, le 24 juillet 1872.

Le ministre des finances
J. MALOU.

CONGRÈS INTERNATIONAL

d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques.

Ce congrès, dont la sixième session doit s'ouvrir à Bruxelles le 22 août sous la présidence de M. d'Omalius, promet de dépasser toutes les réunions du même genre tenues antérieurement, tant sous le rapport du nombre des savants qui y participeront que sous celui du soin avec lequel, dès à présent, ils réunissent et étudient les matériaux pour leurs futures discussions.

Plus de 360 membres s'étaient déjà fait inscrire au secrétariat à la date du 22 juin. Parmi eux figurent des hommes d'un mérite exceptionnel et universellement reconnu. Nous pouvons citer :

Pour l'Allemagne : MM. les professeurs Virchow, de Berlin ; Schaffausen, de Bonn ; Fraas, de Stuttgart.

Pour le Danemark : MM. Steenstrup et Worsaae, de Copenhague.

Pour la France : MM. Alex. Bertrand, de Saint-Germain ; l'abbé Bourgeois, de Pontlevoy ; le général Faidherbe, de Lille ; les professeurs Deshayes, Hebert et de Quatrefages de Saint-Germain ; M. de Mortillet, de Saint-Germain.

Pour la Grande-Bretagne : MM. Evans, Franks et Lubbock.

Pour l'Italie : MM. le professeur Capellini, de Bologne, le comte Conestabile, de Pérouse, le comte Gozzadini, de Bologne.

Pour la Suède : MM. les professeurs Nilsson, de Lund, et Hans Hildebrand, de Stockholm.

Pour la Suisse : MM. les professeurs Desor, de Neuchâtel, et Carl Vogt, de Genève.

Plusieurs de ces savants, dans le but de prendre une part active aux discussions du congrès, ont visité récemment les collections préhistoriques recueillies dans les cavernes de la Belgique et exposées dans les galeries du Musée royal d'histoire naturelle. Ce sont : MM. de Quatrefages, général Faidherbe, Evans, Franks et Steenstrup.

M. le professeur Steenstrup était délégué par le gouvernement danois, pour faire l'étude comparative de ces collections avec celles des célèbres Kjoekkenmoedding dont il est l'explorateur. Ce savant fera connaître au congrès le résultat de cette importante étude.

Rien n'est encore fixé quant au lieu où le congrès tiendra ses séances. Il est question soit de la salle Gothique, soit du Palais-Ducal. Plusieurs excursions seront organisées pour les membres du congrès, tant vers les cavernes de la vallée de la Meuse qu'au champ de Spiennes, où les populations de l'âge de la pierre polie exploitèrent le silex.

Les personnes qui ont l'intention de faire partie du congrès sont priées d'en informer le plus tôt possible M. Dupont, secrétaire du comité d'organisation au Musée royal d'histoire naturelle, à Bruxelles.

Actes officiels. (Extraits du *Moniteur*.)

— DÉPARTEMENT DES FINANCES. — Par arrêté royal du 22 juillet, le sieur Fosséprez (A.), second commis au secrétariat général du ministère des finances, est nommé premier commis.

— ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. — Par arrêté royal du 18 juillet, le sieur Boccar (A.), brigadier forestier, est nommé garde général de 4e classe des eaux et forêts.

— ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES. — Par arrêté royal du 22 juillet, sont nommés receveurs des contributions directes et des accises :

A Bouvignes (Namur), le sieur Collart (P.), receveur des mêmes impôts à Dinant (même province) ;

A Dinant, le sieur de Schodt (A.), receveur des mêmes impôts à Bouvignes.

— ÉLECTIONS. — Un arrêté royal du 26 juillet porte : Le collége électoral de l'arrondissement de Liége est convoqué pour le lundi 19 août prochain, à neuf heures du matin, à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement du sieur de Hasse de Grand-Ry, décédé.

En cas de ballottage, s'il n'y peut être procédé, au plus tard, à cinq heures, conformément à l'art. 116 du code électoral, le ballottage aura lieu sans convocation nouvelle des électeurs le lundi 26 du même mois, à neuf heures du matin.

— Le département des affaires étrangères a reçu les communications suivantes :

Rapports annuels de MM. les agents consulaires de Belgique à Alger et à Odessa pour l'exercice 1871 ;

De M. le gérant du consulat de Belgique à Stettin : rapport sur la foire aux laines qui a eu lieu à Stettin le 17 juin 1872 ;

Renseignements sur l'Australie par M. le consul général de Belgique à Sydney ;

Travail de M. le vice-consul de Belgique à Samarang, traitant des modifications apportées au régime auquel était soumise l'industrie sucrière dans les Indes néerlandaises ;

Rapports de MM. les consuls de Belgique à Alger et à Taganrog sur les apparences et les résultats des récoltes. (*Moniteur*.)

— L'amélioration qui s'est produite dans l'état de M. Altmeyer était plus apparente que réelle, car l'éminent professeur de notre Université libre est loin de se remettre du coup qui a frappé sa vigoureuse organisation. Les médecins considèrent sa situation comme très-grave. M. Altmeyer a été atteint d'une congestion cérébrale qui a eu pour conséquences une paralysie du côté droit, et une méningite. Il est dans une prostration complète ; pourtant il reconnaît les personnes de sa famille qui l'entourent et qui le soignent avec le plus grand dévouement ; le sens de l'ouïe est intact, et la langue n'est pas absolument paralysée. C'est pendant les délibérations du jury d'examen de philosophie et lettres que M. Altmeyer a été frappé. Il causait avec ses collègues en signant un diplôme ; il était assis, et souriant. Son immobilité subite a été le seul indice du mal dont il venait d'être saisi. Il n'est pas tombé ; son sourire ne l'a pas quitté ; mais son regard a pris une fixité étrange. On s'est empressé autour de lui, et l'on n'a pas tardé à se rendre compte de l'intensité du mal. M. Altmeyer a 68 ans.

— On est occupé depuis quelques jours à placer les rails du chemin de fer américain dans la rue Belliard, au quartier Léopold. On sait que l'administration communale de la capitale a récemment adjugé le réseau de ce quartier.

— On se plaint avec quelque raison de la fréquence des accidents qui surviennent aux tuyaux des eaux de la ville, par suite des travaux de construction des égouts collecteurs dans la rue des Chartreux et autres rues. Le manque d'attention des ouvriers est pour beaucoup dans ces accidents.

— Un modeste employé de l'administration communale de Bruxelles (bureau de l'état civil) vient d'être victime d'un vol qu'on pourrait appeler un vol funèbre. Une somme de 500 fr. avait été confiée par cet employé à un individu connu à l'hôtel de ville, comme étant commis d'une maison dont la spécialité est le commerce de cercueils. Cet argent devait être déposé à la Banque nationale, mais il ne le fut point, et l'infidèle commis a jugé convenable de ne plus donner de ses nouvelles. Il court encore.

— M. le colonel Victor Stoefs, commandant supérieur par intérim de la garde civique de Bruxelles, a, par un ordre du 23 courant, invité MM. les chefs des légions de la capitale à supprimer les exercices pendant les fortes chaleurs.

— Dix pigeons partis, dimanche matin, de l'Exposition de Lyon pour Bruxelles portaient une dépêche de M. Tharel à M. le bourgmestre Anspach, dont voici le texte :

« Le directeur de l'Exposition envoie ses respectueux hommages à M. Anspach, bourgmestre de Bruxelles et président d'honneur du comité belge pour l'Exposition universelle de Lyon. »

Cette dépêche a été reçue à Bruxelles à quatre heures cinquante minutes, et le soir, à neuf heures et demie, trois coups de canon annonçaient à Lyon l'arrivée de la réponse télégraphique de M. Anspach. L'arrivée du pigeon à Bruxelles était connue et affichée à l'Exposition dès avant six heures.

Un de ces intéressants volatiles n'a pas probablement pu s'orienter, car quelques heures après le départ, on le trouvait dans l'enceinte du parc réservée à l'exposition.

— On compte rattacher à l'exposition universelle et internationale de Vienne une exposition spéciale dite de la *représentation du commerce du monde*. La municipalité de la ville de Trieste vient de voter une somme de 16,000 florins d'Autriche, soit 40,000 fr., pour prendre part à cette exposition spéciale.

— On s'occupe activement, à Gand, de l'organisation du grand tir international et des fêtes qui seront célébrées à cette occasion au mois de septembre prochain.

Un comité central s'est constitué sous la présidence de M. le bourgmestre ; diverses sous-commissions, composées d'hommes spéciaux, sont chargées d'élaborer le programme des fêtes et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour recevoir dignement les tireurs étrangers.

Déjà l'Angleterre a officiellement répondu à l'invitation qui lui a été adressée, et M. le colonel Gourley a été délégué par le gouvernement pour se mettre en rapport avec le comité central.

D'autres nationalités, la Hollande, la Suisse, l'Italie seront également représentées à ces fêtes.

Des listes de souscription, pour couvrir en partie les frais de réception des tireurs étrangers, circulent en ville et se couvrent de nombreuses signatures.

— On lit dans le *Précurseur* d'Anvers :

« On nous signale un fait très-grave.

» La corvette américaine *Wachusetts* vient d'enrôler à son bord une centaine de matelots belges parmi lesquels se trouvent au moins une trentaine d'enfants mineurs qui, à l'insu de leurs parents, ont signé un engagement.

» Or, la plus grande partie de ces parents réclament leurs enfants au commandant de la *Wachusetts* et celui-ci les envoie promener...

» Plainte de ce chef a été déposée chez qui de droit, et M. le commissaire maritime de notre port s'occupe activement de cette affaire.

» Nous formons le vœu sincère qu'elle puisse s'arranger promptement et à l'apaisement de part et d'autre. »

— On lit dans le *Journal de Gand* :

« Nous apprenons que M. Van Bastelaere, bourgmestre de Wachtebeke, s'est noyé hier ; on attribue cet événement au chagrin qu'il éprouvait de la célébrité que les catholiques lui avaient faite dans les dernières semaines. »

— On lit dans *la Meuse*, de Liége :

« Jeudi sont arrivés à la station des Guillemins, venant d'Allemagne, plusieurs soldats français faits prisonniers pendant la guerre et condamnés à 10, 5, 3 et 2 ans d'emprisonnement, qui viennent d'être graciés et renvoyés dans leurs foyers. Ils sont partis au nombre de 29 pour Paris. »

— L'administration des chemins de fer Nord-Belge vient d'organiser tout un service pour le transport des ouvriers par abonnement de semaine et à prix réduits.

Arts, sciences et littérature.

— Le savant directeur de notre Musée royal d'his-

LE MOUVEMENT PARISIEN

A LONDRES.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Londres, 26 juillet.

SOMMAIRE. — Paris à Londres. — La *saison* parisienne. — Paris dans l'eau. — La saison anglaise. — Le monument du prince Albert. — La revue de Wimbledon. — L'exposition internationale. — Peintres anglais et peintres français. — M. James Tissot. — La *gallomanie* en Angleterre. — Pourquoi les Anglais sont bonapartistes. — L'oncle et le neveu. — La maison de Chislehurst. — Une visite de l'Impératrice. — Le bénéfice de Mlle Nilsson. — Une représentation de *Faust*. — Le passé de Mlle Nilsson. — Gounod et son festival. — Le Palais de Cristal. — La *fête écossaise* et la *fête de la tempérance*. — Les hôtes de Soho.

Il est des heures où Paris, ce fabricant merveilleux d'actualités et de nouveautés, ne produit rien de curieux et tourne dans le même cercle, comme un écureuil en cage. Cette sorte d'atonie se produit justement dans les mois d'été, à l'heure où Londres, tout au contraire, redouble de séductions et d'*entraînements*. Nos voisins, en effet, sont beaucoup plus que nous logiques et bien inspirés. Ils placent la *saison*, non dans la mauvaise, mais dans la belle saison, réservant l'hiver à la chasse et aux joies intimes ; ils recherchent, en été, le plaisir extérieur, au grand air et en pleine lumière. Tandis que Paris donne ce qu'il nomme ses *pièces d'été*, jouées par des doublures et montées comme par grâce, Londres appelle à lui les ténors à la mode, les divas en renom, et les couvre d'or pour un mois ou deux. Et Paris s'étonne que l'été soit la saison morte ! Il croit qu'un vaudeville nouveau ou un vieux mélodrame d'il y a trente ans peut suffire à la distraction de deux millions d'êtres. Il ferme ses théâtres, prend la clef des champs, court à Vichy, à Etretat, à Trouville (jadis à Baden) et s'étonne qu'on ne s'empresse pas d'accourir vers une ville que les Parisiens désertent au premier rayon de soleil pour y revenir à la première flaque de boue.

Londres, au contraire, en cette saison est paré et attifé comme pour un bal. Jusqu'à la fin de juillet, à partir du mois de mai, les allées de l'Hyde-Park sont remplies d'équipages, les tenorinos des deux mondes gazouillent sous le lustre comme les pinsons sous la feuille et les hommes-affiches vont lentement le long du Strand, offrant, par des affiches multicolores, le programme des *attractions* successives de la journée.

C'est un monde, en réalité, que ce vaste Londres, et Paris et sa *haute vie* y tiendraient facilement à l'aise. Tout y est gigantesque et incroyable. Hier, le marquis de Strafford atteignait sa majorité et, pour la fêter, faisait distribuer à tous ses gens une somme qui ferait vivre un an un faubourien de Paris ou un ouvrier lyonnais. A partir d'aujourd'hui, le marquis a trente mille francs à manger par jour et il souhaitait ainsi la bienvenue à sa fortune. Et, à beaucoup près, il n'est point le plus riche des grands seigneurs de l'Angleterre. Le marquis de Westminster peut dépenser du matin au soir cinquante mille francs. C'est là sa rente quotidienne. Il possède des comtés entiers, et cette fortune, toute en terres, ne peut perdre de valeur que si l'axiome de Proudhon sur la propriété est jamais regardé comme une vérité évidente.

Il n'y a pas à s'étonner, dans un pays où tant de luxe se rencontre à côté de tant de misère que la *saison* aristocratique soit aussi brillante qu'elle vient de l'être cette année. Festivals et meetings, représentations superbes, la Patti dans la *Fille du Régiment*, Capoul jouant Faust dans l'opéra de Gounod à côté de Mlle Christine Nilsson qui jouait Marguerite, courses à Epsom pour la gentry tapageuse, courses à Goodwood pour les parieurs acharnés, courses à Ascott pour les ladies qui choisissent plus spécialement ces *races* pour montrer sur la pelouse leurs toilettes éclatantes, plus bleues que l'air du temps ou plus vertes que l'eau de mer, revues et exercices militaires à Wimbledon, fête de la tempérance et fête écossaise au Palais de Cristal, festival monstre conduit par Gounod lui-même ; j'en aurais ainsi fort long à énumérer et je n'aurais pas tout dit, car on ne saurait tout voir.

Le monument gothique élevé par la reine Victoria et *son peuple*, comme dit l'inscription, à la mémoire du prince Albert, est aussi, cette fois, une des curiosités de Londres. On vient de le découvrir tout récemment. Il est à peine achevé et la statue du prince y manque encore. Mais on peut juger de sa beauté et de sa grandeur. C'est vraiment une chose superbe et qui fait, avec raison, l'orgueil des Anglais pris de ce patriotisme vrai qui n'est point du *snobisme*. Nous les avons tant raillés sur leurs architectures hétérogènes qu'ils ont voulu nous montrer qu'ils savaient bâtir quelquefois un monument avec goût. C'est Méry qui assurait qu'au retour de Londres on s'arrêtait volontiers devant le théâtre des Variétés, à Paris, en s'écriant : Enfin, voilà du beau ! — Méry ne commettrait plus ce paradoxe, et le *monument* — comme on dit déjà — est une chose admirable que la Reine, un peu semblable à la veuve de Mausole, a fait élever avec piété et que les Anglais vont visiter avec respect.

L'Exposition internationale attire moins de visiteurs. Elle est cependant d'un intérêt capital, et il faudrait, pour la bien visiter, plus d'une journée. Je me suis surtout intéressé, dans ce grand palais, aux galeries de peinture et à cette école anglaise, d'un intérêt si grand et d'un individualisme si particulier. Ce n'est pas pour rien que les Anglais ont étudié avec tant de soin les primitifs italiens : il semble qu'un reflet du naturalisme des premiers maîtres passe sur les œuvres des artistes de la Grande-Bretagne. Leurs œuvres peuvent, de la sorte, paraître étranges, mais on ne saurait leur refuser une originalité profonde et une personnalité très-grande. Tout tableau anglais, en effet, est bien anglais. Il sent le terrain. Il n'a pu être vu et composé que là. Cette sève britannique, qui court à travers les romans de Dickens et de Thackeray, anime aussi les tableaux de Millais, de Frith ou d'Otcharson. Nous avons vu, par exemple, dans maint salon de Paris, aux expositions annuelles, plus d'une Ophélie, et ce sujet, tant de fois répété, inspirera encore, dans l'avenir, bien des peintures, bonnes ou mauvaises. Au dernier salon, M. James Bertrand nous avait représenté une Ophélie debout et une Ophélie couchée dans les roseaux qui, toutes deux, pouvaient servir de gravures à quelque romance de fillette sentimentale. Au contraire, M. Millais, qui est Anglais et qui a un talent si rare, nous représente Ophélie réellement vivante ou plutôt mourante et telle que Shakspeare l'eût rêvée à coup sûr, un peu plus *bourgeoise* peut-être, mais tout à fait Saxonne et réellement affolée.

C'est d'ailleurs un des chefs-d'œuvre de M. Millais que cette Ophélie qui passe ainsi, chantant et les yeux fixes, parmi les roseaux d'un vert aqueux puissant et bien anglais.

La figure de la folle a vraiment une expression bizarre, à la fois inquiétante et attirante. La bouche, d'un rose vif, s'entr'ouvre pour laisser échapper un refrain de chanson plaintive, et le corps, emporté au fil de l'eau, semble glisser doucement parmi les nénuphars et les herbes, tandis que les branches fleuries des arbres du rivage se penchent mollement comme pour former à cette douce morte un linceul parfumé.

Je suis demeuré longtemps devant ce cadavre et cette figure semblable à une apparition. Non pas qu'elle soit la seule chose intéressante de l'exposition de peinture anglaise, mais parce qu'elle pénètre par une poésie toute nationale, la poésie de cette race à la fois si solidement attachée à la terre et si éprise des rêves. Il faudrait citer après M. Millais et, pour être encore bien incomplet, les études de *lions* de Landseer, vigoureux comme des bronzes de Baryes, *l'Orphée et l'Eurydice*, de M. Poynter, d'un sentiment antique tout à fait remarquable et qui rappelle un peu la peinture de Gleyres, sans compter les tableaux d'une coloration excellente de M. Elmore, la *Daphné* de M. Watts, un remarquable portrait de femme de M. Archer, et toutes ces scènes intimes, dans lesquelles le Anglais excellent depuis Wilkie et Mulready jusqu'à MM. Hardy, Cope et Baverle.

Mais, s'il est bon de reconnaître dans un peuple comme le peuple anglais, une façon toute particulière de voir, de sentir et de rendre la nature, il est, à mon avis, dangereux d'imiter ses procédés et sa manière de traduire la vérité. C'est pourtant ce qui arrive, à l'heure qu'il est, à un artiste français d'un rare talent qui se *britannise*, et je puis dire, tout à fait, et va perdre certainement bientôt sa nationalité artistique. Cet anglomane en fait de peinture est M. James Tissot. Les événements l'ont jeté à Londres et il y est devenu, si j'en juge par ses tableaux, tout à fait anglais, mais anglais à faire illusion. Il expose trois tableaux dans la galerie française, deux portraits, l'un fort comique représentant un colonel d'artillerie anglais ciré et propret comme une figure de cire, l'autre un gentleman en wagon, costumé comme un touriste et lisant un livre, le guide Bradshaw ou le guide Joanne. Il y a là une idée certes et il n'est point mauvais de peindre les contemporains dans ces situations communes de la vie de tous les jours. Les Franz Hals et les Van der Helst représentaient dans leurs repas de corporations les bourgeois flamands de leur époque ; aujourd'hui, pour la majeure partie des gens, les aventures et les *grandes journées* sont choses inconnues, et il s'ensuit qu'un voyage est une sorte de gros événement ou plutôt une occupation habituelle que le peintre est bien libre de représenter comme il lui plaît. Le wagon capitonné peut servir de fond au portrait de l'homme du dix-neuvième siècle comme les hanaps, les drapeaux et la nappe blanche aux drapiers et aux orfèvres du dix-septième. Ce n'est donc point l'*arrangement* de sa peinture que je reprocherai à M. James Tissot, mais c'est cette éternelle tendance au pastiche qui lui fait imiter M. Millais ou Mulready après lui avoir fait imiter Leys.

M. Tissot semble montrer par là qu'il ne possède point de tempérament particulier. Il s'était d'abord laissé attirer par les merveilleuses études gothiques du maître anversois, puis il avait déserté Leys pour courir aux Japonais, et le voici qui laisse là le Japon pour demeurer à Londres. Le tableau qu'il appelle *la Tamise* est une étude fort curieuse et si l'on veut fort jolie. Deux jeunes misses, accoudées au bastingage d'un steamer, regardent devant elles cette forêt de mâts, de cordages, de tuyaux énormes qui se fond dans le brouillard du fleuve. Le capitaine du paquebot, assis, contemple à son tour les deux jeunes filles. Cela est très-vrai à coup sûr, et les étoffes à carreaux blanc et noir, les lainages que portent les deux misses sortent évidemment des fabriques de Leeds ou d'Huddersfield. Mais ce tableau, d'une tonalité grise et d'un *fini* horriblement travaillé, tout à fait bon à être lithographié et pendu aux murs d'un salon bourgeois, ce tableau laisse voir une déviation absolue dans le talent de M. Tissot qui, s'il continue de la sorte, n'aura bientôt plus qu'une seule des qualités de l'école française et ne sera devenu qu'un peintre anglais sans naïveté et sans conviction. Que si c'est là ce que souhaite M. Tissot, nous n'avons certes rien à dire.

Une promenade, même rapide, à travers cette exposition est tout à fait profitable en ce qu'elle fixe bien le degré où en est arrivé en fait d'art chaque peuple. Il y a de fort jolies peintures italiennes et l'admirable école belge est excellemment représentée dans ces salles par des échantillons, trop peu nombreux sans doute, mais tout à fait remarquables. Une chose à noter, c'est l'avénement ou plutôt la naissance d'une sorte d'école russe. Il y a là des tableaux, signés de noms russes, d'une valeur vraiment rare. On prendrait fort bien, par exemple, la *Scène de la nuit Saint-Barthélemy*, de M. Huhn, pour un tableau de M. Comte, et les deux tableaux de M. Verestshagin — dont le nom est peu accessible à la gloire — sont deux études d'un intérêt très-réel. Ils représentent des Circassiens coupant la tête à des Russes, et des Russes, à leur tour, éventrant des Circassiens. Ces tableaux sanglants ne sont pas enjoués, mais ils sont bien composés et bien peints. Je citerai aussi un très-amusant et très-bizarre tableau de M. Makowski, *le Carnaval sur la place de l'Amirauté à Saint-Pétersbourg*. C'est une vaste scène de saltimbanques, très-joyeuse et très colorée, qu'on prendrait pour une imitation de M. Meyerheim.

Le nom de M. Meyerheim me conduit en Allemagne. Les Allemands ne brillent pas, en fait de peintures, à l'exposition de Londres. Il nous serait trop facile de triompher d'eux sur ce point pour que nous insistions longtemps. La dernière guerre a fourni à deux de leurs peintres l'occasion de représenter : l'un, M. Winkler, une colonne de prisonniers français conduits par des chasseurs bavarois ; l'autre, M. Otto von Du Faur, une *Sortie repoussée sous Paris*. Le tableau de M. Winkler est médiocre, mais il y a des qualités de mouvement et de vie dans la bataille de M. Du Faur. Le peintre a eu seulement le tort de ne pas étudier les uniformes français. Il ne les connaît évidemment pas. Puis, tous les Parisiens qui chargent les cuirassiers blancs sur sa toile sont des *turcos*. Le turco a joué en Allemagne le rôle du uhlan en France. Il s'est emparé des imaginations, il les a hantées et, si l'on en croyait les peintures et les gravures allemandes, l'armée française n'aurait été composée que de tirailleurs algériens. Au début de la guerre, les fameux *hommes noirs* dont, au dire des Badois, Strasbourg était plein, ont légèrement terrorisé les Allemands, et ce sentiment a survécu même à la victoire. Les malheureux turcos étaient tous détruits que les soldats qui nous combattaient en apercevaient encore dans nos armées. La vérité est qu'à Paris il n'en restait qu'une poignée, des blessés de Wissembourg ou des échappés de Woerth, qui, guéris, avaient repris le fusil et combattaient encore, tout en grelottant, par les durs temps de neige d'un atroce hiver. Ce qui n'a point empêché M. Otto Du Faur de personnifier l'armée de Paris dans les turcos aux vestes bleues.

En fait de peintures militaires, le succès de l'Exposition de Londres appartient à M. Protais. Il a envoyé à Londres un tableau qui ne figurait pas au dernier salon de Paris. C'est un groupe de cadavres français couchés autour d'un drapeau tricolore : des soldats, le front ouvert, le porte-drapeau la poitrine trouée, un capitaine se soulevant pour mourir, ses yeux rouges fixés sur les trois couleurs ; au loin, au bout d'une longue plaine horriblement parsemée de cadavres, une ferme incendiée qui finit de brûler. C'est tout. Cela s'appelle 1870. En dehors des qualités de la peinture, cette toile obtient un succès d'émotion poignante qui semble d'autant meilleur qu'il est ressenti en pays étranger.

Il faut, il est vrai, rendre justice aux Anglais. Leur sympathie pour la France est évidente. Sans doute, elle ne se montrerait, le cas échéant, que médiocrement effective, et le marchand de la Cité se laisserait difficilement, pour le voisin, jeter dans quelque aventure. Mais les Anglais, après nous avoir fort détestés, se sont pris pour nous d'une sorte de vive affection que je n'aurais jamais devinée. Le drapeau français flotte, dans toutes les grandes fêtes, à côté du drapeau anglais, et les couleurs tricolores sont de toutes les cérémonies. En revanche, les Anglais ne haïssent pas non plus l'empereur détrôné. Ils éprouvent une sorte d'orgueil à l'avoir pour hôte, et les *fournisseurs* de bon ton tiennent à mettre sur leur enseigne *appointed by the Queen, the prince of Wales and the emperor of French*. L'Angleterre, après avoir donné une prison au premier des Napoléon, offre un asile au dernier et elle se montre un peu fière de se trouver toujours ainsi à l'épilogue de ces drames bonapartistes dont l'invasion a toujours formé le cinquième acte.

Le nom de Napoléon est d'ailleurs, en Angleterre, un de ceux qu'on prononce le plus : celui de l'oncle parce qu'il a fait beaucoup de mal aux Anglais, celui du neveu parce qu'il leur a fait beaucoup de bien. Il faut tout dire. Aux yeux de bien des habitants de la Grande-Bretagne, l'ex-Empereur était quelque chose comme un homme d'éducation anglaise qui appliquait en France les

Ayuntamiento de Madrid

toire naturelle, M. E. Dupont, vient de publier la seconde édition de son livre sur *l'Homme pendant les âges de la pierre dans les environs de Dinant-sur-Meuse*. L'ouvrage, considérablement augmenté depuis la première édition, forme un beau volume de près de 300 pages, enrichi de gravures et de planches. Nous reviendrons sur cet intéressant travail qui éclaire d'une vive lumière l'âge préhistorique de l'humanité.

Bulletin de la bourse de Bruxelles

La fermeté est générale sur toutes les valeurs, tant au comptant qu'à terme. L'amélioration porte principalement sur les Métalliques, qui clôturent demandées à 58 5/8. Les valeurs françaises sont parfaitement terminés, l'Emprunt ancien à 84-75, le nouveau à 1-35 et les résultats de 85 à 80 centimes en prime. Au comptant ce sont surtout les obligations et actions de Chemin de fer qui profitent des bonnes dispositions. Les Centre reprennent le cours de cours de 275; les Braine-Courtrai se cotent 272-50. Les actions Anvers-Rotterdam progressent de 25 francs à 550. Les changes sont fermes.

Communications et avis divers.

EMPRUNT FRANÇAIS
DE
TROIS MILLIARDS.

M. S. Lambert, à Bruxelles et à Anvers, est officiellement chargé de recevoir les souscriptions au nouvel emprunt français.
La souscription sera ouverte dans ses bureaux le dimanche **28** et le lundi **29** courant, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.
A Bruxelles, — Rue Neuve, nº 18.
A Anvers, — Rue Gérard, nº 16.

EMPRUNT FRANÇAIS
DE
TROIS MILLIARDS.

La *Banque belge du Commerce et de l'Industrie* est officiellement chargée par le gouvernement français de recevoir les souscriptions à l'emprunt. La souscription sera ouverte dans ses bureaux, le 28 et le 29 juillet courant, de dix heures du matin à quatre heures du soir.
Rue du Marais, 58, *à Bruxelles*.

EMPRUNT FRANÇAIS.

La maison J. Allard, 2, place de la Monnaie, a Bruxelles, est officiellement chargée par le gouvernement français de recevoir les souscriptions à l'emprunt. Les bureaux seront ouverts les dimanche 28 et lundi 29 courant, de 9 à 4 heures.

— Véritables alpagas anglais, Marché-au-Bois, 8.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 26 juillet.

La tentative mal venue d'une fusion du centre droit et du centre gauche et d'une consolidation de la république par des mains monarchiques, tombe définitivement dans l'eau. Le manifeste qui tendait à ce but et dont deux feuilles graves, le *Français* et les *Débats*, se sont presque disputé la propriété, n'est pas considéré comme pouvant avoir le moins du monde une portée sérieuse, ou un résultat pratique; on en attribue la rédaction à MM. Deseilligny et Antonin Lefebvre-Pontalis, en un mot à la partie du centre gauche qui avait fait défection du coté du centre droit.

Cependant *le Français* de ce soir tient bon, et attribuant à une indiscrétion la publicité anticipé de ce document légèrement tronqué dans *les Débats*, paraît devoir conserver quelques illusions dans le succès de l'entreprise; il est probable que *les Débats* laisseront exclusivement tout le mérite de ce manifeste au *Français* qui veut bien y attacher de l'importance.

Je ne puis hasarder à ce sujet qu'une conjecture; mais en constatant l'avortement complet d'une manœuvre que dix raisons, — dont une seule eût suffi, condamnaient d'avance, je crois que cette évolution, même platonique, a été hier la cause déterminante de la petite trahison, — car il n'y a pas moyen de se servir d'un autre mot, — de l'extrême droite envers le centre droit, lorsqu'elle a fait évincer sur la liste des conseillers d'Etat M. E. Hervé, candidat du centre droit, lequel avait voté loyalement pour les candidats de l'extrême droite. On expliquerait difficilement d'une autre façon un manque de parole d'autant plus inexplicable que, du moment qu'on voulait prendre le conseil d'Etat dans le parti monarchique, M. Edouard Hervé, par son talent et par son caractère, justifiait au moins cette préférence. La fraction de la droite, à la tête de laquelle se trouve le duc de la Rochefoucauld Bisaccia, était restée fidèle au rédacteur en chef du *Journal de Paris*; mais la nuance dans laquelle se font remarquer MM. Ventavon et Lucien Brun, s'est détachée dans une opposition qui a bien fait regagner à M. Hervé une vingtaine de voix du côté du centre gauche, mais comme il en a perdu au moins 50 à droite, il s'est trouvé définitivement éliminé.

Il résulte de l'incident une très-profonde irritation du centre droit contre l'extrême droite, et, par conséquent, l'impossibilité absolue, en supposant même que la tentative eût jamais été raisonnable, de grouper les diverses fractions de la majorité en vue de l'établissement d'une république conservatrice à tendances monarchiques. Il faut donc tenir l'incident comme clos; seulement, il ne manquera pas d'arriver ce qui se produit toujours en pareil cas: c'est qu'on criera bien haut qu'on n'a jamais eu même pareilles pensées, et ce en dépit du manifeste publié par les *Débats* et revendiqué par *le Français*, en dépit d'un très-bon article de M. About dans *le XIXe Siècle*, et d'un autre non moins judicieux de M. Gersierski dans *l'Opinion nationale*. Ces deux écrivains, en constatant la tentative, aboutissent à la même conclusion, à savoir que des hommes qui n'ont pas cessé de conspirer contre la république ne peuvent avoir la prétention de la fonder aujourd'hui.

On annonce qu'aussitôt après la constitution du conseil d'Etat, M. Thiers lui demandera une étude sur les Constitutions républicaines de la Suisse et des Etats-Unis, et de plus l'élaboration, au point de vue purement consultatif, d'un projet de Constitution républicaine avec deux Chambres. La nouvelle me paraît avoir un caractère singulièrement hasardé, cependant, sauf rectification, je vous la transmets.

Les stipulations du traité franco-allemand portent que le gouvernement impérial doit être prévenu quatre semaines à l'avance de tout paiement anticipé. C'est lundi prochain qu'avis préventif sera adressé à Berlin, ce qui signifie que dans quatre semaines 500 millions seront versés.

Dans la Marne et dans la Haute-Marne, les officiers prussiens lèvent des plans et prennent des informations sur tous les établissements qui s'y trouvent, sur le nombre des propriétés et leur étendue, etc.; bref, ils dressent une sorte de cadastre. Je ne sais s'ils en font autant dans les autres départements.

Des troubles ont éclaté par suite des grèves, vous le savez, dans le Pas-de-Calais. M. Thiers vient d'adresser au préfet de ce département une dépêche que donnent les journaux du soir, et qui se prononce vivement pour que ces désordres soient réprimés; sous ce rapport, on ne peut que louer énergiquement le président de la république. L'ordre est la première condition non-seulement de toute prospérité, mais encore de toute liberté. Seulement, la dépêche dépasse beaucoup, par les proportions de la répression, celle de l'affaire même qui la motive. Il était inutile que le président de la république rappelât qu'il a cent mille hommes sous la main, quand il s'agit d'écraser quelques émeutiers. A part cette objection de forme, on ne peut qu'applaudir à ce que fait M. Thiers pour assurer la sécurité publique.

Le président de la république vient d'ordonner la construction, dans la forêt de Saint-Germain, de nouveaux baraquements, et il a fait établir pour les soldats un tir en annonçant qu'il irait lui-même assister aux exercices.

La flotte cuirassée, qui était rentrée en rade de Toulon, va de nouveau en visite sur les côtes d'Algérie, et les deux divisions se sépareront en vue de Gibraltar, l'une sous le commandement du contre-amiral Reymond, reviendra à Toulon, l'autre, sous les ordres du contre-amiral C. Hugueteau, se dirigera sur Cherbourg. On dément la visite à Toulon du ministre de la marine.

Trois frégates à voiles, l'*Alceste*, la *Sybille* et l'*Isis* vont être armées pour le ravitaillement de nos établissements de la Nouvelle-Calédonie, et le transport des condamnés qu'on n'a pu encore y envoyer. La *Cérès* vient d'être de plus désignée pour transporter 250 forçats à Cayenne et autres établissements de l'Amérique, en conséquence de la décision qui fait évacuer le personnel de nos bagnes loin de la métropole. La *Cérès* partira le 1er septembre.

Trente-deux familles alsaciennes et vingt et un colons de notre colonie africaine, en tout au nombre de 250 personnes, viennent d'être installés, par les soins du préfet de Constantine, M. Desclozeaux, dans un nouveau village, le Beni-Zia.

M. Philoppoteaux, maire et député de Sedan, vient de protester contre la nouvelle d'après laquelle il aurait consenti à présider un banquet sur le champ de bataille de Sedan.

Voici, jusqu'à présent, les villes dont les étudiants ont protesté contre les efforts faits en faveur de l'ignorance ou contre les priviléges qui seraient accordés aux congrégations: Paris, Lyon, Aix, Rennes, Brest, Caen, Poitiers, Angers. Les feuilles locales contiennent journellement des faits à la charge des écoles congréganistes des départements; il serait oiseux de les relever ici; en général, on leur reproche des brutalités assez graves pour qu'à Luxeuil un frère ait dû prendre la fuite. Ce qui ne peut être contesté, c'est que l'on cherche à donner aux enfants des principes légitimistes, en leur faisant même entonner en classe des cantiques d'un caractère exclusivement politique.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Versailles, 26 juillet.

Nouveau tour de scrutin pour le conseil d'Etat. C'est le quatrième. Sera-ce au moins le dernier cette fois?

Il n'y a pas plus d'entente qu'au premier tour. Un seul nom, celui de M. le contre-amiral Bourgois, est commun aux deux listes. En dehors de ce candidat, la droite porte MM. Léopold de Gaillard et Pascal, préfet du Rhône. La gauche, MM. Herold et F. de Lasteyrie. Il se pourrait bien qu'il n'y eût encore que deux élections.

Pendant qu'on dépouille le scrutin, l'Assemblée vote par assis et levé un projet de loi d'intérêt local. Un scrutin a lieu ensuite sur l'ouverture d'un crédit de 100,000 francs affecté à la détermination de la parallaxe du soleil. Le crédit est adopté par 493 voix contre 19.

Il sera curieux de voir demain à l'*Officiel* les noms des dix-neuf ennemis de la parallaxe!

Encore un scrutin! Cette fois, c'est sur le dernier article de la loi sur les matières premières, autorisant le gouvernement à faire un recensement des marchandises atteintes par les nouvelles taxes et qui se trouvent actuellement dans les magasins et entrepôts privés. 285 voix contre 193 adoptent cette disposition.

M. de Montgolfier est à la tribune. Il rappelle, que dès le début de la discussion, les inconvénients de la loi ont été signalés. L'orateur lit une déclaration dont il m'est impossible de saisir un mot au milieu du bruit qui l'accueille. Il finit en engageant l'Assemblée à voter contre l'ensemble de la loi.

Le scrutin sur l'ensemble a lieu.

En voici le résultat:

Pour l'adoption.......	311
Contre...............	265

La loi est adoptée à une majorité de 46 voix, c'est peu si l'on tient compte de la perturbation qu'elle va jeter dans le commerce et l'industrie.

Enfin, nous en avons fini avec l'élection du conseil d'Etat. Le président donne lecture du résultat du vote. Il y a eu 540 suffrages exprimés; la majorité est de 271 voix.

Sont élus: MM. Bourgois.......	436
Pascal	276
de Gaillard.....	272

Viennent ensuite, avec quelques voix de différence, MM. Herold, de Lasteyrie et Labiche.

Voilà donc le conseil d'Etat définitivement formé. Ceux que n'aveugle point la passion politique s'accordent à regretter que l'esprit de parti en ait fait écarter certains hommes qui, par leur mérite, semblaient y avoir leur place marquée davance.

Reprise de la délibération sur la loi militaire.

M. le baron Chaurand présente, sur l'article 17, l'amendement suivant:

« Les dispenses énoncées au présent article ne sont applicables qu'aux enfants légitimes. »

C'est l'application d'une doctrine chère aux ultramontains. M. Chaurand développe longuement son amendement, mais il le fait d'une si faible voix qu'il m'est impossible de le suivre.

Excellente et chaleureuse réplique de M. Bethmont. Elle n'empêche point pourtant l'Assemblée d'adopter à une faible majorité, il est vrai, mais enfin d'adopter l'amendement de M. Chaurand.

M. des Rotours voudrait que la dispense accordée aux fils aînés de septuagénaires fût étendue aux militaires qui se trouvent dans cette situation par suite du décès d'un frère aîné.

Renvoyé à la commission.

M. Lepère fait observer que l'adoption de l'amendement Chaurand a introduit dans la loi un principe en opposition flagrante avec ceux inscrits dans le code civil. Il demande donc que l'ensemble de l'article soit renvoyé à la commission.

M. le comte Jaubert s'émeut de cette proposition. Il veut parler de sa place, mais les protestations de la gauche le conduisent à la tribune, où il déclare qu'il est tenté de demander la question préalable sur la proposition de M. Lepère. Il le fera si on insiste sur cette proposition.

Malgré cette menace de l'irascible comte, la proposition est maintenue et mise aux voix. Elle est rejetée.

Sur l'art. 20, le général Robert demande que la durée de l'engagement de se vouer à l'enseignement soit portée à 14 années au lieu de 10 pour que ceux qui l'ont souscrit soient exonérés du service militaire. L'amendement n'est pas pris en considération.

La discussion continue sur des amendements de mince importance. J'en profite pour aller aux nouvelles.

Elles sont rares aujourd'hui.

La commission du budget de 1873 a choisi pour rapporteur général M. Gouin, par 13 voix contre 4 données à M. Beulé et une à M. Deseilligny.

M. le comte Jaubert ne peut se résigner à voir l'Assemblée se séparer avant d'avoir imposé aux journaux le compte rendu officiel des séances. Il avait aujourd'hui convoqué ses collègues de la commission chargée du projet qui règle cette publicité. Hélas! aucun d'eux n'est venu. Le comte Jaubert ne s'en consolera pas.

Le bruit d'un rapprochement entre le centre droit et le centre gauche, signalé par certains journaux du matin, n'a aucun écho dans l'Assemblée.

Les deux faits dont on s'entretient dans les couloirs sont la grève d'Anzin et l'emprunt. Sur le premier vous êtes mieux placé que moi pour savoir à quoi vous en tenir. Quant à l'emprunt, on signale comme un symptôme des plus favorables la hausse qui a eu lieu hier à Paris. Elle était, dit-on, justifiée par des avis de Londres faisant prévoir que l'Angleterre souscrira à elle seule au moins une fois le montant de l'emprunt.

Ainsi, à mesure qu'on approche de la souscription, cette gigantesque opération, qui témoigne si hautement de l'indestructible vitalité de la France, se présente dans des conditions de plus en plus rassurantes. Attendez-vous à un succès qui laissera bien loin derrière lui celui du précédent emprunt.

Voici M. Farcy à la tribune.

Cet honorable député a repris l'amendement si longuement discuté lors de la seconde lecture, fixant à trois ans la durée du service dans l'armée active.

Mais nous n'aurons point cette fois de débat orageux. M. Farcy n'est monté à la tribune que pour déclarer qu'il retire son amendement. « Du côté de l'Assemblée dans lequel j'ai l'honneur de siéger, » dit M. Farcy, « on ne cherche point à susciter des embarras au gouvernement et nous n'avons pas la pensée de raviver une discussion sur cette importante question. J'avais déposé mon amendement pour qu'il soit bien constaté que nous entendons réserver le principe de la courte durée du service obligatoire. Cette réserve faite, je retire mon amendement. »

M. Farcy siége à l'extrême gauche, aussi sa déclaration est-elle accueillie par les exclamations de la droite.

Il y a encore un article additionnel de M. d'Andelarre. On le renvoie à demain.

Paris, 7 heures. — La commission de prorogation s'est réunie aujourd'hui pour statuer sur la date de la séparation de l'Assemblée et celle de sa rentrée. On n'a pris encore aucune décision, mais il paraît certain qu'elle adoptera les dates du 4 août et du 4 novembre. Plusieurs membres tiennent à ce que l'Assemblée discute, avant de se séparer, le projet sur la réorganisation du jury.

M. Thiers doit être entendu lundi par la commission; jusque-là aucune décision ne sera prise. On s'attend à ce que le président de la république se borne à répéter les déclarations conservatrices que renfermaient ses derniers discours à l'Assemblée. Souvenez-vous de ce que je vous écrivais il y a quelques jours. Les habiles de la droite et du centre droit, après avoir réclamé à grands cris des explications publiques, se sont ravisés et prendront tous les prétextes pour éviter le grand débat qu'ils semblaient vouloir provoquer. Aussi quelque vague que soit le langage que tiendra le président devant la commission, soyez certain que la plupart de ses membres se tiendront pour satisfaits.

(*Autre correspondance.*)

Versailles, 26 juillet.

La commission de prorogation s'est réunie aujourd'hui et a tenu une séance qui n'a pas duré moins de deux heures; elle a discuté sur l'opportunité de mettre à l'ordre du jour, avant les vacances, le projet de loi sur le jury. M. Pion a prononcé un long discours et a demandé que la loi fût mise immédiatement à l'ordre du jour et a donné, comme principal argument, que le jury ordinaire prononçait toujours des acquittements, et souvent même des acquittements « scandaleux; » que la nouvelle loi était nécessaire pour donner une arme au gouvernement et devait être votée le plus promptement possible. Quelques membres de la commission, MM. de Kerdrel et de Broglie, ont appuyé les observations de M. Pion. Les membres de la gauche ont combattu la proposition en rappelant que l'Assemblée n'avait pas cru devoir déclarer l'urgence du projet de loi, lorsqu'il a été présenté. Ils ont ajouté que ce projet était trop important pour ne pas être mûrement examiné et pour être voté dans un si court délai.

Après cette délibération une nouvelle discussion s'est ouverte; il s'agissait de savoir si la commission déciderait immédiatement par un vote que le projet sur le jury serait soumis à l'Assemblée avant les vacances.

M. de Cumont, énergiquement soutenu par MM. de Broglie, de Kerdrel et Pion, a dit qu'il était de la dignité de la commission de prendre un parti et de ne pas se séparer sans voter.

La gauche a protesté et a répondu qu'il était convenable d'attendre, avant de se prononcer, les observations de M. Thiers.

M. de Cumont a insisté. Mais M. Batbie a ajouté que, « tout en regrettant de se séparer de son ami, M. de Cumont, » il pensait que la commission ayant prié M. le président de la république de se rendre dans son sein, il était naturel et en même temps plus convenable de ne voter qu'après avoir entendu les arguments qu'il pourra présenter sur cette question; après ces paroles, la commission s'est séparée sans prendre de détermination.

M. Thiers se rendra lundi à la commission.

M. Hérold a échoué de quatre voix pour le conseil d'Etat. Plus de vingt membres de la gauche étaient absents.

Je peux vous donner quelques détails très-exacts sur le projet de loi électoral de la commission. Celle-ci a tenu près de 70 séances; elle a chargé M. Bardoux, un des membres de la minorité, qui a lutté avec la plus grande énergie contre certaines mesures détestables, primitivement adoptées par la majorité, de faire, pendant les vacances, un travail qui résumerait les observations qui ont été présentées; M. Bardoux quoique appartenant à la minorité, a été chargé de faire ce rapport à cause de sa grande compétence sur ces matières; il sera même peut-être nommé rapporteur.

Voici les dispositions qui ont été provisoirement adoptées:

Le scrutin de liste a été maintenu, malgré l'obstination de quelques commissaires qui avaient proposé de rétablir le cens électoral, ou le suffrage universel à deux degrés.

Il y aura un député par 70,000 électeurs au lieu de 50,000, ce qui réduira à 530 le nombre des représentants.

Tout département qui aura à élire plus de dix députés sera partagé en plusieurs circonscriptions de 40,000 électeurs par circonscription.

Le vote sera obligatoire; tout électeur qui n'aura pas voté sans excuse valable sera passible d'une amende; une commission communale sera chargée d'apprécier si les motifs de l'abstention sont valables.

L'électeur ne pourra voter que lorsqu'il aura terminé son service militaire, de sorte que pour un grand nombre le droit d'électorat se trouvera reculé jusqu'à l'âge de 22, 23 et surtout 25 ans.

Il suffira, pour être électeur, d'être domicilié depuis un an dans la commune.

Quant aux indignités, le projet substitue à la durée de la peine la nature de la peine: ainsi ce ne sera plus la durée de l'emprisonnement qui frappera d'indignité l'élection, mais la nature du délit qui aura occasionné cet emprisonnement.

Les réunions électorales seront régies par le droit commun, la loi de 1868 disparaît; la demande d'autorisation de faire des réunions, la présence de commissaires de police, l'interdiction de se réunir pendant les cinq jours qui précèdent l'élection disparaissent; la liberté la plus complète sera laissée aux orateurs l'agent du gouvernement n'interviendra pas dans les débats; il rédigera un simple procès-verbal de la réunion.

Je vous donne là les grandes lignes du projet de loi, qui n'a pas encore été adopté et qui pourra peut-être subir quelques modifications.

La commission pour l'enseignement supérieur a terminé ses travaux; le projet de loi autorise les universités libres à conférer les grades; sans doute cette disposition, qui a été adoptée par 8 voix contre 7, donnera lieu à une vive discussion en séance publique.

Voici la dépêche que M. Thiers a envoyée à M. Rambuteau, préfet du Pas-de-Calais:

Président de la république à préfet du Pas-de-Calais.

J'approuve votre énergie et la promptitude de la répression. Il faut absolument que ces désordres finissent sans retard. J'ai fait partir un régiment pour Douai avec des vivres et des tentes.

Un second, celui qui fait brigade avec le régiment parti, est prêt à s'embarquer. J'ai 100,000 hommes ici, et les moyens de répression ne nous manqueront pas.

La république ne doit souffrir le désordre nulle part, surtout le désordre envoyé du dehors par des perturbateurs qui voudraient bouleverser la société européenne.

Ce sont des ennemis de la libération du sol que ceux qui, dans ce moment, inquiètent les esprits et menacent le crédit de la France.

Il faut donc tout de suite les réduire par la force et la justice. A. THIERS.

Les journaux du Nord publient en outre le communiqué suivant de la préfecture:

« Lille, 25 juillet, 7 h. matin.

» Depuis deux jours, des grèves nombreuses se sont produites dans le bassin houiller de Valenciennes à Douai, notamment à Denain, Lourches, l'Escarpelle, Dorignies, Aniche. Sur plusieurs points, la grève a conservé un caractère pacifique, et les ouvriers commençaient à rentrer dans les fosses et à reprendre leurs travaux. Hier, la situation s'est aggravée: des bandes d'ouvriers venant des environs de Douai, se sont portées sur les mines où le travail avait repris, afin de forcer les mineurs à faire grève. Dans la journée, une bande de 1,200 ouvriers, venu à Aniche, a été refoulée sur Douai par le sous-préfet et trois compagnies d'infanterie. Un peu plus tard, une autre bande s'est portée de Lourches sur Denain; chargé au trot par la cavalerie, elle a été promptement dispersée après avoir tiré plusieurs coups de feu sur la troupe.

» Enfin, hier soir, une nouvelle bande d'environ 800 hommes a cherché à envahir la gare de Denain et à désarmer le poste. Ils ont tiré, à plusieurs reprises sur la troupe, à coups de feu et à coups de pierre.

» La troupe a fait feu pour se défendre. Un mineur a été tué et deux blessés. Un grand nombre ont été arrêtés.

» Anzin est calme.

» Le préfet, le général commandant le département, le procureur général sont sur les lieux. Des troupes en quantité considérable ont été mises à leur disposition et occupent les points les plus importants. Les mesures prises permettent d'assurer que le désordre, partout où il se produirait, serait promptement et énergiquement réprimé.

» Le secrétaire général, SAZERAC. »

M. Thiers a écrit une lettre de condoléance au duc d'Aumale, à l'occasion de la perte cruelle qu'il vient de faire dans la personne de son fils, le duc de Guise.

— Hier, vers quatre heures, un commissaire de police accompagné de deux inspecteurs du service de la presse et des gardiens de la paix, a procédé, rue Montmartre, 146, dans un appartement occupé par les sieurs M... et P..., à une perquisition qui a amené la saisie de près de 25,000 brochures colportées depuis plusieurs mois clandestinement dans le public. Une autre saisie de 20,000 cahiers semblables a été opérée chez un brocheur; on a placé en même temps sous scellés une correspondance volumineuse et des livres de comptabilité établissant que les locataires de l'appartement en question se livraient à une active propagande en faisant colporter illégalement ces brochures par des individus non permissionnés.

Les sieurs M... et P..., n'ayant pas eux-mêmes rempli les conditions prescrites par la loi, auront à répondre à la prévention d'exercice illégal de la profession de libraire.

— Le *Peuple souverain* ajoute, de son côté, les renseignements suivants:

« Le commissaire de police aurait saisi, dans le cabinet du rédacteur en chef, occupé autrefois par M. Clément Duvernois, un certain nombre de brochures politiques et de manifestes bonapartistes, ainsi qu'une volumineuse correspondance privée roulant tout entière sur des projets de restauration de la famille impériale, et les chances de réussite que présenterait un complot renouvelé du 2 décembre.

Une seule arrestation a été opérée, celle du commis voyageur qu'on chargeait de propager les brochures saisies.

On voit qu'aussi coupables que les hommes de la droite, les bonapartistes ne craignent pas d'agiter le pays et de tramer dans l'ombre leurs complots, à l'heure même où la France fait appel à la confiance des capitalistes de tous les pays pour libérer son territoire.

— *L'Echo de la Frontière* fournit quelques renseignements sur la situation à Denain:

« Les grèves houillères continuent et s'étendent même jusqu'ici. A Vicoigne, les travaux sont interrompus dans les fosses, mais les ouvriers restent calmes et ne se livrent à aucune manifestation. Il n'en a malheureusement pas été de même à Denain, où la grève a pris un caractère des plus regrettables. Certains groupes d'ouvriers se sont livrés à des voies de fait contre les agents de la force publique, et hier, vers midi, un fort détachement de cavalerie a dû être envoyé sur les lieux pour maintenir l'ordre.

M. le commissaire de police de Denain et un de ses agents ont été, nous assure-t-on, blessés par des pierres lancées contre eux. M. le préfet du Nord, M. le sous-préfet de Valenciennes, M. le procureur de la république sont depuis hier à Denain. La nuit dernière, onze individus ont été arrêtés et amenés à la maison d'arrêt de Valenciennes.

Dans la nuit de mardi à mercredi un escadron de cuirassiers a quitté Lille vers quatre heures du matin. La situation semble se tendre de plus en plus, et, loin de s'apaiser, la grève semble s'étendre sur tout le bassin houiller. M. le préfet du Nord n'est pas encore rentré à Lille.

— *L'Ordre du Pas-de-Calais* donne les nouveaux renseignements suivants sur les grèves:

« Hier, dans la journée, des grévistes ont essayé d'enlever la gare de Denain. Ils étaient armés. Des coups de fusil ont été échangés entre eux et la troupe. Un gréviste a été tué et deux ont été blessés. M. le baron Seguier, préfet du Nord, est à Denain, et le général Henri, qui commande par intérim la division du Nord, est à Douai avec une réserve de troupes suffisante pour obvier à toutes les éventualités.

» Un fait digne de remarque, c'est qu'à l'exception de 16 ou 18 condamnés, tous les agents les plus actifs de cette grève sont des enfants de 16 à 18 ans. »

Bulletin de la bourse de Paris

26 juillet. — Les transactions sont très-animées et la hausse progresse avec un entrain remarquable.

On escompte les fruits probables de la souscription de dimanche. La hausse n'a plus que de rares contradicteurs et les baissiers eux-mêmes gardent le silence devant les manifestations du public indépendant.

Les fonds publics profitent seuls, du reste, des tendances de la haute et basse spéculation.

Les valeurs sont calmes et il s'en vend encore en vue de l'Emprunt, auquel tout le monde veut souscrire.

Le 3 p. c. débute à 54-55 et s'élève à 54-65, sans réaction.

Le 5 p. c oscille de 84-80 à 85.

En clôture, il se produit des réalisations qui amènent un peu de réaction sur les cours les plus élevés.

Le 3 p. c. reste à 54-60, et le 5 p. c. à 84-95.

Les valeurs financières sont, après les fonds publics, celles qui se maintiennent le plus facilement. Les achats continuent sur les actions du Comptoir d'escompte, de la Société générale, de la Banque de Paris et de la Banque franco-hollandaise.

Le marché des valeurs de chemins de fer est nul; il ne s'y fait que le strict nécessaire pour que les cours soient au moins cotés.

Toutefois, ce n'est pas de la défaveur qu'on éprouve pour les bonnes valeurs de chemins de fer, elles sont délaissées pour l'Emprunt, mais on se propose d'y revenir après la clôture de la souscription.

L'Autrichien et le Lombard sont toujours très bien tenus.

Les valeurs industrielles sont délaissées, de même que les obligations de la ville de Paris.

Au fond, la baisse de la plupart des bonnes valeurs ne sera que de courte durée, lorsque l'argent réalisé en vue de l'emprunt redeviendra disponible.

COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS.

Le savon royal de Thridace de Violet, parfumeur. Paris est le seul recommandé par les célébrités médicales, pour l'hygiène, la beauté et la fraîcheur de la peau. — Exiger la marque de fabrique *A la Reine des Abeilles*.

NOUVELLES D'ANGLETERRE

On lit dans la *Correspondance anglo-française* du 26 juillet:

« La Chambre des Communes était envahie hier soir. Quoi qu'on en dise, les questions religieuses ont un privilége, elles remuent les masses. Or, il y avait un scandale religieux dans la salle de Westminster.

---

idées apprises en Angleterre. De là une satisfaction d'amour-propre national et un sentiment de sympathie. On avait vu jadis le souverain, alors qu'il n'était que prétendant, chasser ici le renard et la grouse, monter à cheval, courir les tournois et les handicaps. Et on ai aimait Louis Napoléon, comme me le disait hier un Anglais, parce qu'il aimait les chevaux.

Le peuple anglais, ou du moins la bourgeoisie riche, et l'aristocratie anglaise ont continué au souverain déchu la bonne grâce qu'ils offraient au souverain allié et signataire du traité de commerce. Il se mêle, au surplus, à ce sentiment une vieille rancune contre M. Thiers, qu'ils ne sont point satisfaits de voir à la tête de notre gouvernement. Le patriote de 1840, le ministre français qui montra bravement jadis les griffes à l'Angleterre ne saurait être populaire ici et on ne rencontre pas un seul de ses portraits à l'étalage des vendeurs de photographies. L'hôte de Chislehurst est plus répandu. Il paraît que ce cottage de Chislehurst, qui ressemble à tous les cottages anglais, et qui est désormais historique, est une propriété dont la valeur, avant la venue de Napoléon, était fort médiocre. Il y a quelques années, un crime qui fit grand bruit à Londres y avait été commis, et nul n'avait depuis voulu habiter un coin de terre souillé par un assassinat. Le propriétaire, M. Krauss, ne trouvait pas à louer son cottage.

L'ex-Empereur ignorait-il ce détail et l'histoire de Chislehurst? Fut-il assez esprit fort, lui, fataliste, pour passer par-dessus le souvenir d'un meurtre? Toujours est-il qu'il loua Chislehurst à M. Krauss et qu'il l'habite, y menant la vie ordinaire des grands seigneurs anglais, écrivant beaucoup, me dit-on, — achevant la *Vie de César* peut-être, ou commençant, à son tour, son *Mémorial de Sainte-Hélène*, sortant peu, dans tous les cas, mais se montrant publiquement, le dimanche matin, à la chapelle catholique de Chislehurst. Il a beaucoup vieilli. Peu de Français vont le voir. J'ai cependant aperçu de ce côté M. de Saint-Albin, qui fut bibliothécaire de l'ex-impératrice, et M. Chaix-d'Est-Ange, qui eût remplacé M. Dupin.

L'ex-Empereur se proposait, paraît il, de visiter la section française de l'exposition internationale. Il n'a pas osé le faire. L'accueil glacé des exposants, lorsque tout dernièrement l'ex-Impératrice a traversé les galeries, n'était point fait pour pousser à une nouvelle promenade. Le vide s'était fait presque instantanément partout. L'Impératrice a voulu, devant l'exposition de M. Christophle, s'arrêter et demander le prix d'un objet. Il a fallu chercher le représentant de la maison: il s'était retiré comme le plus grand nombre. Quelques jours *avant* cette visite, *le Gaulois* n'en avait pas moins publié une relation de la promenade de *Sa Majesté* à travers les galeries de l'exposition. Il donnait le nom de deux grandes dames anglaises qui, à son dire, accompagnaient l'Impératrice; il parlait des respectueux saluts qui avaient accueilli le prince impérial. Or, le jeune prince n'a *jamais* traversé les galeries de l'exposition, l'Impératrice s'y est rendue presque seule et devant elle comme par enchantement les salles sont devenues désertes. Voilà la vérité que les exposants, au besoin, attesteraient tous à la fois. On comprend que l'ex-Empereur n'ait pas voulu renouveler une telle expérience.

Les locataires de Chislehurst ont, pour se consoler des froideurs françaises, les amabilités britanniques. Je pardonne volontiers d'ailleurs cet engouement des Anglais pour le chef d'Etat qui fit notre ruine en faveur de la cordialité de tout ce peuple anglais pour le peuple de France. Cette sympathie, affectée ou réelle, se fait jour par tout, et c'est ainsi qu'à la représentation donnée par Mlle Nilsson, jeudi dernier, on a jeté, entre autres couronnes, à la cantatrice, qui est Suédoise, mais qui épouse un Français, une énorme couronne de fleurs enrubannée de rubans tricolores. La chanteuse a ramassé les fleurs et le public a poussé des *hurrah* et des *brava* à faire crouler cette salle haute de Drury-Lane.

Elle avait, d'ailleurs, cette représentation au bénéfice d'une diva à la mode qui allait se marier le surlendemain, attiré une foule énorme, cette foule en toilette de bal, en habits noirs et en robes claires des théâtres de *high life*. Les équipages encombraient de bonne heure les abords du théâtre, et la circulation, devenue difficile dans ce carrefour formé par Bow street, Russell street et Wellington street, était rétablie à grand'peine par les policemen. De toutes ces voitures descendaient des femmes aux épaules à demi cachées sous une sortie de bal frangée d'or, des gentlemen strictement cravatés de blanc et portant, à la boutonnière des touffes de fleurs fraîches. Quelques-unes de ces ladies et de ces miss trottinaient en bottines de soie blanche dans la boue noire des rues de Londres. Un flot humain se poussait vers l'amphithéâtre, le seul endroit de la salle où l'on pût être admis autrement qu'en habit noir. Des femmes hâves, des gamins maigres couraient çà et là, offrant et vendant le libretto de *Faust* qu'on jouait, ce soir là, en italien, Capoul chantant le rôle de Faust et Mlle Nilsson, celui de Marguerite.

Le coup d'œil de la salle de Drury-Lane, pleine de ces toilettes de mousseline et de soie, est vraiment féerique. Les ornements d'or de toutes ces loges, séparées les unes des autres comme des *boxes* de tavernes ou d'écuries et ornés de rideaux de satin jaune, donnent cependant u aspect désagréable à ce magnifique ensembl Le fond rouge de nos théâtres est de beaucoup plus harmonieux à l'œil.

La représentation tout entière de *Faust* a été, pour Mlle Nilsson, une longue ovation. On l'a rappelée à tous les actes, on l'a criblée de fleurs, accablée de bouquets, bombardée de couronnes. Quelle ivresse! Et comme une femme doit se sentir fière, heureuse, entraînée par un tel enthousiasme! Point du tout, si j'en juge par Mlle Nilsson. La chanteuse recevait tous ces témoignages d'une adoration artistique comme si ces innombrables hommages lui étaient dus. Elle semblait faire la grâce d'un salut à ce public qui battait des mains, agitait ses chapeaux et ses mouchoirs, lançait ses bouquets comme le public d'une course de taureaux lance ses oranges au *torero* célèbre. Quelqu'un a jeté à Mlle Nilsson un magnifique éventail dans un bouquet. L'actrice l'a pris, l'a regardé un moment et l'a parfaitement laissé tomber à terre pour chanter la ballade du Roi de Thulé.

Mlle Nilsson n'a guère paru vraiment heureuse et charmée que lorsqu'on lui a apporté, au baisser du rideau, une colombe enfermée dans une cage de fleurs, ou plutôt attachée sur une chapelle fleurie. L'oiseau effaré battait doucement des ailes. La chanteuse l'a caressée de sa main blanche et elle a baisé son bec de ses lèvres minces et roses. On se figure alors quelles acclamations ont retenti dans la salle.

Et je songeais, au milieu de cet enthousiasme frénétique, à cette étrange et séduisante histoire de la chanteuse suédoise arrivée ainsi à ce rêve qui s'est réalisé hier: un mariage dans la chapelle de Westminster, avec tous les chanoines de l'abbaye réunis sous la voute gothique, assis dans ces stalles blasonnées où prenaient place jadis les pairs d'Angleterre, couverts de leurs armures, et dont les vieilles bannières poudreuses laissent tomber encore leurs plis au-dessus des fronts de leurs descendants. Ces existences artistiques ont souvent des destins qui tiennent de la féerie. Se figure-t-on aujourd'hui la petite Christine Nilsson râclant du violon dans les rues d'une ville de Suède, les cheveux dénoués et ses grands yeux d'enfant fixés devant elle! Lorsqu'elle vint à Paris jouer *Martha* et la *Flûte enchantée*, on racontait déjà cette histoire comme on redit un conte. L'enfant avait été recueillie par un maître de chapelle, elle en avait reçu des leçons, elle était venue en France et elle ne songeait, disait-on, qu'à retourner en Suède pour y épouser un jeune pasteur protestant qu'elle aimait depuis longtemps.

Voilà le roman, tendre comme un récit de Topffer, que l'on contait à la veille de cette première représentation d'*Hamlet* à l'Opéra où Mlle Nilsson obtint un des plus grands succès qu'artiste au monde ait jamais obtenu. La réalité a dépassé, dans l'avenir, les promesses du roman. Acclamée et fêtée, Mlle Nilsson a quitté ce Paris qui avait fait sa gloire pour l'Amérique qui vient de faire sa fortune et pour l'Angleterre où habitera peut-être son bonheur. Elle a eu toutes les ivresses et tous les triomphes, on a baptisé de son nom des navires, on a voulu qu'elle essayât la première un canon nouveau et qu'elle en tirât le premier coup, comme je ne sais quelle archiduchesse d'Autriche assiégeant Lille en 92. Elle a vu son image partout reproduite, et son nom partout affiché. Et elle a passé parmi toutes ces griseries charmantes, droites, froides, un peu roides, laissant tomber sur les hommes et les choses l'éclair pâle de ce regard étrange et fixe qui tombe plutôt qu'il ne jaillit de ses yeux pareil à l'eau de mer. Je l'ai retrouvée dans Marguerite non point telle que Goëthe l'eût rêvée, mais telle que l'a faite le Nord, grande, semblable à une sculpture gothique anguleuse et douée de je ne sais quel charme inquiétant qui convenait beaucoup mieux à l'Ophélie de Shakspeare qu'à la diseuse de ballades de Gounod.

Cette représentation de *Faust* devait être la dernière pour Capoul et Mlle Nilsson. Aujourd'hui, Ophélie est mariée. Elle épouse non point le pasteur protestant dont on parlait jadis, mais M. Rouzeaud, et c'est bien là un mariage d'amour. On me contait, en effet, que la célèbre actrice avait fait la connaissance de celui qui est maintenant son mari en lui achetant de la parfumerie. La parfumerie était de bonne qualité sans doute et Mlle Nilsson a voulu garder le parfumeur. C'est là du moins ce qu'on m'a dit, et, dans tous les cas, voilà un mariage qui fait honneur à Mlle Nilsson. On a vu des rois épouser des bergères et voici qu'une Walkyrie se marie par affection comme une simple bourgeoise.

Faust maintenant représenté, Drury-Lane achève sa saison avec *Sémiramide*. Mais Rossini n'a point, pour les Anglais, l'attrait de la musique de M. Gounod. Gounod ici est un des rois de l'opinion et du goût. Il donne demain samedi, dans l'immense Palais de Cristal de Sydenham, un festival où, conduisant lui-même l'orchestre, il fera entendre pour la première fois un *prélude* qu'il vient de composer pour l'hymne national portugais et où l'on exécutera, avec *la Marche de la Reine de Saba* et l'ouverture de *Mireille*, le *Te Deum* que Gounod écrivait en décembre 1871, et un *chœur* inédit chanté par le choral d'Albert Hall.

Ce doit être une impression saisissante et superbe pour un maître que d'entendre sa musique, son œuvre, son rêve ainsi interprétés devant un auditoire immense et par une véritable foule d'exécutants et de choristes. L'effet ordinaire de la musique est soudain triplé et décuplé. Une romance devient un hymne, une marche se transforme en quelque chose d'entraînant et de solennel. Et, seul, debout parmi ces milliers d'auditeurs, menant tout d'un signe et faisant pour ainsi dire jaillir l'harmonie, le maestro, pareil à un souverain, commande à cette troupe disciplinée qui fait monter les chœurs, les accents religieux ou amoureux, les notes plaintives ou graves, jusqu'à cette haute et vaste voûte de verre.

On conçoit que le musicien, comme Gounod, s'attache à un peuple où il est possible de produire de tels effets. Une fête semblable au Palais de Cristal est quelque chose de gigantesque qui défie la comparaison et la description. J'ai assisté, coup sur coup, à deux de ces cérémonies à la fois charmantes et bizarres. Une fête écossaise réunissait, hier, au Crystal Palace les chefs de clans et les joueurs de pibroch les plus renommés des Hautes Terres; sous le patronage du duc d'Argill, du duc d'Atholl, du duc de Sutherland, du marquis d'Huntley, de lord Elcho, etc., cette fête nationale écossaise, organisée par un double comité, dont l'un siége à Londres et l'autre à Edimbourg, avait attiré un certain nombre d'Ecossais, vêtus de leur costume original, jambes nues, le plaids sur l'épaule agrafé par une plaque d'argent ornée de pierreries, la claymore avec le chardon d'Ecosse, au coté et sur la tête la toque nationale.

Le peuple anglais a foi dans ces vieilles coutumes. Il apporte à ces spectacles une sorte de joie profonde et pénétrée. Lorsque les chefs de clans, précédés du drapeau écossais, avec son lion de gueule, rampant sur fond d'or, ont donné le signal de la marche, la foule tout entière, marquant le pas sur le son triste et étrange de la cornemuse, s'est rendue sur la pelouse où l'on joue d'ordinaire au cricket. Il ne manquait point de pittoresque ce défilé. Le vent faisait flotter le drapeau d'Ecosse, les rubans des pibrocks et les guidons aux couleurs des clans, où l'on pouvait lire, en lettres d'or, des noms peu agréables à des yeux français: *Salamanca*, *Vitoria*, *Fuentes de Onoro*, *Waterloo*. Chaque clan écossais arborait ainsi les noms des coins d'Espagne ou de Belgique où les highlanders d'Ecosse s'étaient mesurés avec les grenadiers de France.

Arrivés à la pelouse, le cortége s'arrête. On plante l'étendard jaune en terre, on jette sur le gazon une planche assez étroite sur laquelle on entrecroise les lames d'acier de deux claymors dont la poignée d'argent étincelle au soleil. Un joueur de pibroch s'avance et, tandis qu'il joue, un danseur, du même clan (famille) que lui danse entre les deux épées, la danse nationale. Pendant ce temps, d'autres concurrents se disputent des prix, les uns en courant à pied, les autres en sautant par-dessus des barrières, en avant, en arrière, partout. C'est une véritable lutte de gymnase, de force et d'adresse, quelque chose comme ces fêtes antiques où les éphèbes grecs se disputaient la palme. Et il faut entendre les *bravos* de la foule lorsque le danseur a sautillé, les bras croisés, sur le talon ou la pointe du pied sans toucher aux claymores ou quand le coureur a atteint le but! La force, le développement du muscle, le perfectionnement de la *machine* humaine, voilà le but que poursuit ce peuple que nous avons trop longtemps cru épris de spleen et qui en réalité est amoureux de la vie dans tout ce qu'elle a de plus intense, de plus vigoureux, de plus entraînant.

Pour se faire une idée de cet appétit d'existences de cette soif d'action du peuple anglais, il faut avoir assisté à une fête pareille à cette fête de la tempérance qu'on célébrait mardi dernier, en dépit de la plus écrasante chaleur, dans ce même Palais de Cristal. Jamais kermesse folle, jamais fête nationale parisienne ne peuvent donner une idée de ce ruissellement de foule, de ce fleuve humain qui se répand sur les pelouses, autour des bassins, sur les escaliers, dans le transept, qui va, vient, court, rit, se pousse, mange, boit, grimpe sur le sphinx, se suspend aux statues, se hisse sur les monuments, grimpe aux arbres, fourmille et roule incessamment comme trois cent mille vagues humaines. Fête de la tempérance! Soit. Les membres des confréries, reconnaissables à leurs ornements un peu semblables aux emblèmes maçonniques, à leurs étoiles en forme de décorations, ces membres des sociétés tempérantes ne boivent que de l'eau. Mais tous les assistants ne sont point forcés de les imiter. Aussi les bouchons de limonade sautent, le pale-ale mousse, le gingembre jaillit, le brandy coule. C'est une *beuverie* gigantesque. Les soda-waters sont posés sur le socle des Apollon du Belvédère ou des Vénus. On dévore des sandwiches et du jambon à deux pas de Caractacus ou du Discobole. Le Palais de Cristal est en proie à un demi-million de mâchoires qui broient du bœuf avec ardeur, tandis que cinq mille enfants à la fois conduits par un chef d'orchestre, chantent des chœurs religieux dans le grand transept du palais et que les conférenciers en habits noirs font, en plein air, des discours sur la tempérance à des auditeurs assis sur le gazon.

Quel peuple! Et en somme quel grand peuple! Je ne vous ai donné là qu'un côté de la physionomie de Londres. J'aurais voulu vous tracer un petit tableau de ces rues de Soho où, à travers la porte de cafés ornés de triangles, on aperçoit, à travers la fumée des pipes, des têtes françaises de réfugiés courbées sur des journaux français. Mais *Londres à la mode* m'a suffi. Pour étudier les Français, il vaut beaucoup mieux, pour eux-mêmes, les étudier en France.

JULES CLARETIE.

Ayuntamiento de Madrid

Un juge, un catholique, avait osé en Irlande prendre en main la cause de la loi et faire descendre d'un siége usurpé le fils chéri, le candidat favorisé de l'ultramontanisme. Enfant infidèle de l'Eglise romaine, il avait eu l'audace de rester magistrat, de ne céder à aucune pression religieuse et de mettre au ban de l'opinion publique les ministres d'une religion de parxi qui, oublieux de leur mandat, avaient mis au service de leurs intérêts temporels une influence à laquelle les affaires célestes seules ont droit.

» Quel châtiment méritait le juge Keogh? Brûlé en effigie sur cette terre, condamné aux flammes éternelles dans l'autre vie, que pouvait-il craindre de plus? Nous dirions, nous, que la peine était suffisante, mais telle n'a pas été la pensée de ses coréligionnaires. Comme s'ils n'avaient pas pour eux l'éternité, ils ont eu l'impatience de leurs haines. Pouvoir damner un homme à perpétuité, disposer de lui à toujours, lorsque le flambeau de cette vie terrestre sera éteint et ne pas avoir la patience de l'attendre là! C'est à faire croire que l'on doute de sa propre puissance et que, aux yeux mêmes des catholiques, destitution est chose plus certaine que damnation.

Mais ces messieurs n'y ont pas trouvé leur compte. M. Butt, dans un sermon en trois points, qui est loin de rappeler l'éloquence de Daniel O'Connell, a parfaitement conclu à la révocation du magistrat, mais il n'a pas réussi à établir sa culpabilité. Il a dénoncé les formes vigoureuses du magistrat, châtiant les coupables, mais ne savons nous pas que ce soit un crime d'appeler un chat un chat, et Rollet un fripon. Toute son éloquence et celle de ses amis n'ont amené qu'un résultat, auquel certainement ces messieurs ne s'attendaient pas. M. Plunkett a posé la question. Qui gouvernera l'Irlande, a-t-il demandé, de la loi ou des prêtres et par 350 voix contre 59, la Chambre a répondu, c'est la loi.

M. Gladstone et M. Disraeli se sont trouvés d'accord sur ce terrain; et bien que la discussion doive être reprise lundi, les Communes ont prononcé leur verdict et les catholiques finiront peut-être par comprendre que, si l'Angleterre tolère leurs petites intrigues, c'est parce qu'elle ne les redoute pas. »

Bulletin de la bourse de Londres.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

26 *juillet*. — La bourse manque complétement d'activité. Les prix des valeurs publiques n'ont pas varié, mais ils sont lourds. Au début, on aurait pu espérer le contraire.

Les fonds publics étrangers étaient fermes, mais il faut tenir compte de l'influence exercée sur le marché par l'approche des règlements de compte de la quinzaine, l'émission du nouvel emprunt français et enfin l'absence d'un grand nombre de spéculateurs qui prennent maintenant leurs vacances.

La rente française fait bonne figure. Le 3 p. c. a monté de 1/4; le 6 p. c. de 1870 de 1/4 et le 5 p. c. de 1/8.

Sur le marché des chemins de fer, les actions anglaises ont un mouvement général de hausse qui s'est manifesté à l'ouverture de la bourse et a continué jusqu'à la clôture. Le North-Eastern a avancé de 1 p.c. le Caledonian de 1/2 p. c.

Les valeurs publiques américaines maintiennent fermement leurs prix. Les actions de l'Erié se sont relevées d'un demi pour cent.

On a coté: les fonds anglais: le 3 p. c. au comptant 92 3/8 à 92 1/2; à terme, 92 1/2 à 92 5/8.

Le 3 p. c. réduit et nouveau font 92 1/2 à 92 5/8.

Le 4 p. c. de l'Inde, 106 1/4 à 106 3/4; le 5 p. c. dito, 109 1/4 à 109 3/4.

La rente française: le 3 p. c. 53 1/4 à 53 1/2; le 6 p. c. 1870, 97 3/4 à 98 1/4; le 5 p. c. 1 5/8 à 1 7/8; le 5 p. c. 1852, 1 1/8 à 1 3/8.

Les demandes d'escompte à la Banque ont été assez considérables. Les changeurs ne veulent prendre que du papier à courte échéance et refusent leur argent à moins de 3 1/2 p. c. Aussi presque toutes les valeurs vont-elles à Threadneedle street

Chambre des Communes.

Séance du 25 juillet.

M. BUTT appelle l'attention de la Chambre, qui siége en grand nombre, sur le jugement devenu fameux de M. Keogh, chief-justice à Galway. Il fait la motion suivante:

« Que la Chambre se forme en comité général pour examiner: 1° le rapport relatif à l'adresse présentée au chief justice Keogh, à l'occasion du jugement formulé par ce magistrat, dans le procès occasionné par l'élection du comté de Galway; 2° le caractère politique de ce jugement. »

L'honorable et savant orateur, dans un discours très-étendu, passe en revue la situation des partis politiques dans le comté de Galway avant l'élection. Il décrit les mesures prises par quelques-unes des grandes familles de propriétaires terriens afin d'assurer l'élection du capitaine Trench. Il établit qu'en vue de ce mouvement le clergé catholique romain, les propriétaires et les fermiers étaient d'accord pour se rallier autour du candidat qui s'était déclaré partisan du *Home Rule* (gouvernement indépendant de l'Irlande). Le capitaine Nolan avait été ensuite élu. Mais M. le juge Keogh a proclamé son adversaire qui avait réuni 600 voix. L'orateur accuse le juge de s'être conduit en homme de parti et d'avoir tenu sur son siége un langage violent et emporté. Il a également commis une injustice en condamnant et flétrissant onze gentlemen que la cour des quatre conseillers de la Couronne a déclarés innocents de tous faits pouvant motiver une poursuite. L'effet de la mise en cause de l'évêque de Clonfert et de 19 membres du clergé du diocèse sera de faire naître en Irlande l'idée que la Couronne hésitait à mettre en accusation l'archevêque de Tuam.

L'orateur conclut en demandant à la Chambre, dans l'intérêt de la justice outragée, de déclarer que le maintien de M. Keogh sur son siége est incompatible avec l'intérêt public et l'honneur de la Couronne.

La motion est appuyée par M. MITCHELL HENRY, doyen des membres parlementaires du comté de Galway. Il nie qu'il y ait une conspiration ourdie entre les évêques et le clergé de l'église catholique en faveur de la nomination du capitaine Nolan. Le nombre des voix acquises par lui prouve qu'il était le candidat populaire, et que le capitaine Trench n'était que le représentant d'une *clique* de landlords qui regardent les votes de leurs tenanciers comme leur propriété personnelle.

M. PIM propose comme amendement à la motion de M. Butt, de déclarer: « Que la Chambre regrette que M. Keogh, en formulant son jugement sur la pétition qui attaque l'élection, se soit laissé entraîner à des divagations et à des expressions irréfléchies, incompatibles avec la dignité que doit conserver un juge, en quoi faisant il a abaissé le caractère des cours de justice aux yeux du peuple d'Irlande. Néanmoins, en considérant l'ensemble des circonstances, la Chambre ne pense pas qu'il y ait lieu de prendre aucune mesure pour ôter M. le juge Keogh de son siége. »

M. SMYTH accuse M. Keogh d'avoir conspiré avec le marquis de Clanricarde, sir Burke, et d'autres propriétaires du comté, pour dépouiller les électeurs de leurs droits constitutionnels et de leurs privilèges.

L'ATTORNEY GÉNÉRAL s'attache à prouver que M. le juge Keogh n'a fait qu'obéir strictement à ses devoirs.

M. H. JAMES dit qu'il aurait agi tout à fait comme M. Keogh, bien qu'il ne se fût peut-être pas servi tout à fait du même langage que lui.

M. MATTHEYS est d'avis que M. Keogh n'est pas le juge qui convient à l'Irlande, puisqu'il n'a pas craint de froisser tout ce que le peuple irlandais respecte et vénère.

M. MUNSTER appuie la proposition.

M. PLUNKETT proteste contre le traitement dont M. Keogh a été l'objet de la part du peuple irlandais.

SIR O'LOGHLEN propose d'ajourner le débat.

LE COLONEL WHITE appuie la proposition première.

M. GLADSTONE dit qu'il ne pense pas que la majorité de la Chambre désire l'ajournement du débat; le ministre est d'avis que l'ajournement et le renouvellement de la discussion auraient des conséquences fâcheuses pour l'administration de la justice en Irlande.

M. DISRAELI est du même avis.

M. BUTT pense que la question n'a pas été suffisamment discutée.

L'ajournement de la discussion est mise aux voix. 50 membres votent l'ajournement; 350 se prononcent contre.

M. GLADSTONE dit qu'il consent à ajourner la discussion jusqu'à ce que les affaires les plus pressantes aient été expédiées.

M. BUTT propose de reprendre la discussion lundi.

La Chambre décide, par 97 voix contre 93, qu'elle reprendra la discussion lundi.

La séance est levée.

NOUVELLES DU PORTUGAL.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Lisbonne, 19 juillet.

Leurs Majestés Portugaises, accompagnées des ministres Fontes et Avelino, le premier président du conseil et le second ministre des travaux publics, sont de retour à Lisbonne depuis le 15 de ce mois. Elles avaient quitté la capitale depuis le 25 juin. Pendant ces vingt jours elles ont visité nos provinces du Nord, où depuis un très-grand nombre d'années aucun souverain portugais n'avait paru. Cela explique le grand enthousiasme avec lequel elles ont été accueillies et fêtées. Partout Leurs Majestés ont laissé d'importantes aumônes pour les hôpitaux, les asiles, les écoles et les pauvres; partout aussi des arcs de triomphe, des illuminations, toutes sortes de manifestations, enfin, leur ont prouvé combien les institutions monarchiques modernes et la dynastie possèdent les sympathies de nos populations.

La vérité est qu'aucun roi ne respecte autant que le nôtre les exigences du système représentatif et qu'aucun comme lui ne désire que les institutions libérales qui nous régissent soient maintenues et respectées.

Au commencement de ce mois le gouvernement portugais a contracté avec la maison Erlanger, de Paris, un emprunt de plusieurs millions de francs, pour le paiement de notre dette flottante externe et interne. Quand ce contrat aura été publié nous serons à même d'en apprécier les conditions. On peut cependant affirmer qu'elles auraient été plus désavantageuses, si on en avait retardé la conclusion jusqu'après l'émission de l'emprunt français de trois milliards.

Quelques municipalités réclament contre le dernier impôt sur le vin. Elles demandent la convocation immédiate des Chambres pour abroger ou modifier la loi. Il est douteux que le gouvernement juge à propos de céder à ces représentations, car il les attribue à des manœuvres de l'opposition.

M. Allendes Leal, notre ministre à Madrid, est arrivé à Lisbonne et doit rester ici trois mois. On le dit en congé, ses rapports avec le nouveau cabinet espagnol n'étant pas des plus cordiaux

On prépare ici de grandes manifestations publiques pour fêter l'anniversaire du 24 juillet. C'est la date commémorative du jour où, en 1833, les troupes libérales, commandées alors par le duc de Terceira, sont entrées à Lisbonne, après avoir battu les forces miguelistes.

Un traité de commerce vient d'être signé entre le Portugal et l'Italie; il a, dit-on, les mêmes dispositions que celui déjà approuvé entre le Portugal et l'Allemagne.

Nos titres de 3 p. c. sont à 43-50.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

France.

VERSAILLES, *samedi*, 27 *juillet*.

Des dépêches arrivées dans la matinée annoncent que la journée d'hier et cette nuit ont été tranquilles dans les centres des grévistes du département du Nord.

Les ouvriers reprennent leurs travaux, les meneurs étrangers sont activement poursuivis.

La commission de la prorogation de l'Assemblée entendra M. Thiers lundi prochain.

VERSAILLES, *samedi*, 27 *juillet*.

L'Assemblée a adopté en troisième lecture la loi sur le recrutement militaire.

L'assistance était nombreuse, aujourd'hui, aux obsèques du duc de Guise.

Angleterre.

LONDRES, *samedi*, 27 *juillet*.

Le *Daily News* publie une dépêche de Genève en date d'hier disant qu'un éboulement a eu lieu sur le chemin de fer près du Mont-Cenis; les voyageurs ont été obligés de faire une lieue à pied, les bagages ont été transportés au moyen de mulets; il n'y a pas eu de morts.

Péninsule ibérique.

MADRID, *vendredi*, 26 *juillet*.

La *Gazette officielle* annonce que la bande Castells, comptant plus de mille hommes, a été battue et dispersée par le colonel Arrondo; les carlistes ont perdu 13 morts et 35 prisonniers dont 10 blessés; ils ont emporté 50 blessés parmi lesquels le cabecilla Galazan.

La bande Gaballo a été battue en perdant trois morts et quelques blessés; une forte colonne de troupes va être chargée de protéger le chemin de fer de Saragosse à Barcelone.

La bande Castello, qui avait pris treize employés, exigeait de la Compagnie une rançon de 30 mille piastres; les employés de la ligne refusaient de faire le service.

Russie.

ST-PÉTERSBOURG, *vendredi*, 26 *juillet*.

Change sur Londres, 32 7/16; id. Hambourg, 29 11/32; id. Amsterdam, 163 1/2; id. Paris, 345 3/4; Lots russes 1864, 151 3/4; id. 1866, 152 3/4; Impériales, 612 0/0; Actions chemins de fer russes, 140 0/0.

Orient.

CONSTANTINOPLE, *jeudi*, 25 *juillet*.

Le steamer belge *Emma David*, capitaine Seykens, allant d'Anvers à Odessa, a touché ici et est reparti pour Odessa.

Outre-Mer.

RIO-DE-JANEIRO, *dimanche*, 7 *juillet*.

La réponse du Brésil à la dépêche du gouvernement de la république Argentine a été publiée; elle a causé une impression favorable. M. Mitre est arrivé en mission spéciale. Il sera probablement reçu par le gouvernement brésilien.

NEW-YORK, *vendredi*, 26 *juillet*.

Agio sur l'or, cours de clôture, 114 3/4; plus haut prix, 114 3/4; plus bas, 114 5/8; change en or sur Londres, 109 1/2; id. sur Paris, 520 0/0; 5/20 bons américains (1885), 116 1/4; 5 p. c. id. (1871), 113 3/4; actions du chemin de fer illinois, 131; id. Erié, 52 0/0; Chicago, 00 0/0; Central Pacific, 102 1/4; Union Pacifique, 00 0/0; coton, 22 0/0.

Bulletin des bourses.

PARIS, 27 *juillet*. — Emprunt 1871, 85-20 0/0. — Rente 3 p. c., 54-72 0/0. — Crédit mobilier français, 442 50. — Crédit mobilier espagnol, 490 00. — 5 p. c. italien, 68-40 0/0. — Cons. turcs 5 p. c. 1865, 52 75. — Société Générale, 586 25. — Ch. autrichiens, 768 75 — Ottomans nouv., 315 00. — Ch. de fer lombards, 480 00. — Id. hongrois, 307 00. — Id. Luxembourg, 000-00. — Nord d'Espagne, 196 0/0. — Espagnol int. 25 3/8. — Id. nouv., 29 1/8. — 5/20 Bons américains 1882, 104 0/0. — Egyptiens, 00-00. — Morgan 500 0/0. Lots de Paris, 246 0/0. — Prime sur l'or, 0 0/0. — Change sur Londres, 00-00 0/0. — Id. sur Amsterdam, 000 0/0. — Id. sur Hambourg, 000 0/0. — Id. sur Anvers, 0/0 prime. — Banque franco-hollandaise, 00-00. — Prime, 1-60; résultats, 1-17.

PARIS, 27 *juillet*. — Huile de colza (100 kilogr.) courant mois, 90 25; id. août, 90-25; 4 derniers mois, 93-00; 4 premiers mois, 94-00; huile de lin courant mois, 103-00; août, 103-00; 4 derniers mois, 97-00; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 73-75; août, 67-50; 4 dern. mois, 60 50.

AMSTERDAM, 27 *juillet*. — Aut. rente pap. mai, 57 7/8. — Id argent, janv., 63 3/4 — Lots autr. (1860), 565 1/2. — Id. (1864), 154 1/2. — Lots hongr. (1870), 000 0/0 — Consolidés turcs (1865), 51 7/16. — 5/20 bons américains (1882), 97 3/4. — Espagne intér. 25 5/8. — Id. extér. (1869), 29 5/8. — Id., différée 00 0/0. — Pays-Bas, 2 1/2, 55 15/16. — Mexic., 00 0/0. — Changes: Londres, 00-00 0/0; Paris, 00 0/0; Francf., 000 0/0; Hamb., 00 0/0. — Pérou, 75 7/8. — Ottoman, 149 1/2. — Portugais, 41 1/2. — Banque hollandaise, 000 0 0 à 000 0/0. — Futur emprunt, 78 1/4.

LONDRES, 27 *juillet*. — Consol. angl. 92 1/2 à 92 5/8. — 5/20 bons amér. 1882 91 1/8 à 91 3/8. — Chem. de fer Illinois, act. 000 0/0 à 000 0/0. — Id. Erié, act. 41 0/0 à 00 0/0 — Consol. turcs, 5 p. c. 1865, 51 3/8 à 51 5/8. — Id., 1869, 62 0/0 à 00 0/0 — Espagnol. 1869, 28 5/8 à 28 7/8. — 5 p. c. italien, 66 3/8 à 66 5/8. — Chem. de fer: Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. — Rotterdam-Anvers, 19 1/2 à 20 0/0. — Namur-Liége 00 0 0 à 00 0 0. — Luxembourg 17 0/0 à 00 0 0. — Lombards 18 5/8 à 18 3/4 — 5 p. c. français, 1 5/8 à 1 7/8 — 5 p. c. amér., 1871, 89 1/8 à 89 3/8. — Pérou, 75 0/0 à 75 1/2. — Change: sur Paris, 00-00; sur Hambourg, 00-00 0/0; sur Anvers, 00-00 — Rente française, 00 0/0 à 00 0/0. — Rente autr. argent, 00 0 0 à 00 0/0; id. papier, 00 0,0 à 00 0/0. — Futur emprunt, 1 1/4 à 1 3/8.

BERLIN, 27 *juillet*. — Autr. rente pap. 58 1/4 — Id. argent 64 5/8. — Lots autr., 1860, 93 7/8. — Id. 1864, 89 1/2 — Créd. mob. aut. 199 1/4 — Chem. de fer aut. 202 3/4. — Id. Lombard 125 1/4 — Turcs, 1865, 51 1/4. — 5 p. c. Italiens 67 1/8 — 5/20 bons amér. 1882, 96 3/4. — Change: Amsterdam 139 1/8 — Paris, 79 2/3. — Londres 6-21 0/0. — Belgique 79 1/4 — Actions Banq. centr. anvers., 000 0/0. — Vienne 89 3/8. — Saint-Pétersbourg 88 7/8.

BERLIN, 27 *juillet*. — Seigle, juillet, 54 0/0; sept.-oct., 51 3/8 — Froment, juillet 81 0/0; sept.-oct., 73 7/8. — Huile de colza, juillet, 23 7/12; sept.-oct., 23 5/8; avril-mai, 23 5/6.

VIENNE, 27 *juillet*. — Rente papier mai, 64-60. — Dito, arg., janv., 71-30. — Lots autr. (1854), 94-00. — Id. (1858) 186-50. — Id. (1860), 108-80. — Id. (1864), 144-20. — Crédit mob. autr., 329-90. — Obl. chemin de fer de Lemb.-Cern., 165 50. — Act. Banq. Nation., 849-00. — Lots hongr. (1870), 107-00. — Chem. de fer autr. 336-50. — Id. du Nord, 207-50. — Lomb. nouv., 207-50. — Banque anglo-autr., 301-50. — Chemin de fer Theis, 264-00. — Changes Londres, 111-50, Hambourg, 82-10; Paris, 43-45. — Napoléon d'or, 8 86. — Argent, 109-10.

FRANCFORT, 27 *juillet*. — Chem. de fer Lombards, 219 1/2. — Autriche, rente argent, janvier, 64 5/16. — Id., papier, mai, 58 1/4. — Lots autrichien (1860), 93 7/8. — Id. (1864), 159 0/0. — Créd. mob. autrich. 349 0/0. — Ch. de fer autric. 354 1/2. — Lots hongrois (1870) 103 1/8. — 5/20 bons américains (1882) 96 0/0. — Change sur Londres, 118 7/16. — Id. sur Paris, 93 0/0. — Id. sur Amsterdam, 98 3/16. — Id. sur Vienne, 105 1/2 — Id. sur Hamb., 87 1/4. — 5 p. c. français 1871, 82 7/8. — Banque bruxelloise, 106 1/4. — Actions. Banq. centr. anvers., 106 1/4. — Banque franco-hollandaise, 000-00.

MADRID 26 *juillet*. — Intérieur, 26-90. — Extérieur, 30-10.

TRIBUNAUX.

Cour d'appel de Bruxelles (4e chambre)

Audience du 27 juillet.

(Présidence de M. VANDEN EYNDE.)

AFFAIRE DE LA MAISON DE SANTÉ D'EVERE. — COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES. — HOMICIDE PAR IMPRUDENCE OU NÉGLIGENCE. — FAUX EN ÉCRITURE PUBLIQUE.

ARRÊT DE LA COUR.

La cour d'appel de Bruxelles, chambre correctionnelle, a rendu ce matin son arrêt dans l'affaire d'Evere.

Cet arrêt, longuement motivé, écarte la prévention de faux mise à charge des sieurs Henri et Hugo Van Leeuw et du docteur Van Holsbeek. La maison de santé d'Evere étant un établissement particulier, et non un établissement créé en vertu de la loi, il est impossible, d'après l'arrêt, de reconnaître au registre de séquestration cellulaire, et au registre médical le caractère d'écritures publiques. Les écritures n'empruntent le caractère public que si elles émanent d'un fonctionnaire public, d'un officier ministériel. Or, ni Henri Van Leeuw, ni Hugo Van Leeuw, ni Van Holsbeek ne tiennent leur nomination du gouvernement et n'ont prêté le serment que la loi exige des citoyens chargés d'un ministère public ou d'un service public quelconque.

Tels sont, en résumé, les motifs sur lesquels s'est fondée la cour pour qualifier de simples « énonciations mensongères » les fausses mentions attribuées à Hugo Van Leeuw et à Van Holsbeek, et pour décharger ces prévenus de la condamnation prononcée contre eux du chef de faux. Mais, faisant application de l'article 38 de la loi du 18 juin 1850, relative aux établissements d'aliénés et des articles 10 et 20 du règlement organique du 1er mai 1851, la cour condamne:

1° Hugo Van Leeuw à six peines de 15 jours d'emprisonnement; 2° Henri Van Holsbeek à deux peines de six mois de prison et à cent francs d'amende, du chef d'énonciations mensongères consignées au registre cellulaire et au registre médical.

L'arrêt confirme, pour le surplus, le jugement du tribunal de 1re instance, sauf en ce qui concerne le prévenu Neef, qui est acquitté.

Il en résulte: que le sieur Hugo Van Leeuw, condamné par le premier juge à deux ans et huit mois de prison dont dix-huit pour *faux*, voit sa peine réduite de quinze mois;

Que la durée de la peine d'emprisonnement prononcée à charge du docteur Van Holsbeek reste maintenue à 18 mois, l'emprisonnement pour faux, ayant été remplacé par un emprisonnement égal pour énonciations mensongères.

Spellekens reste condamné à 2 ans de prison, Barbe Minnes à 18 jours et Albertine Michel à 8 jours de la même peine.

L'acquittement du docteur Trumper est confirmé.

C'est M. le conseiller Jamar qui a donné lecture de l'arrêt.

M. le docteur Van Holsbeek n'était pas présent à l'audience.

Par ordonnance de M. le premier président de la cour d'appel de Bruxelles, les assises de la province de Brabant, pour la session du 4e trimestre 1872, s'ouvriront à Bruxelles, le 21 octobre. M. le conseiller Allard est nommé pour les présider.

— Nous avons dit que Léandre Dehaut avait interjeté appel du jugement de condamnation qui l'avait frappé: nous apprenons que le ministère public s'est pourvu en appel contre les quatre membres de la famille Dehaut, dont trois ont été acquittés

Etat civil de Bruxelles.

DÉCÈS, *déclarations du* 27. — Demol, peintre sur porcelaine, 65 ans, veuf Tourteau, rue Montagne des Aveugles. — Malésie, 22 ans, épouse Verdeau, négociant, rue Neuve. — Beers, rentière, 47 ans, boulevard du Régent. — Rimez, cordonnier, 72 ans, veuf Vanhorick, époux Hiltcher, rue Saint-Ghislain. — Reiter, négociant, 77 ans, époux Thiry, rue Saint-Christophe. — Lagrange, âgée de 71 ans, rue de la Fontaine. — Denayer, rentier, 68 ans, veuf Coosemans, rue des Ursulines. — Rossel, femme de chambre, 68 ans, rue du Canal. — Herebaut, cordonnier, 57 ans, époux Meskens, rue de l'Escalier. — Serruys, 73 ans, veuf Guitton, rue des Ursulines. — Vleminckx, couturière, 70 ans, veuve Boschmans, rue Haute. — Lagae, religieuse, 55 ans, rue de l'Etoile. — Treize enfants au-dessous de 7 ans.

BULLETIN COMMERCIAL.

HAL, 27 *juillet*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*). — Froment, les 100 kil., fr. 34-50, baisse 0-62; seigle 19-44, hausse 0-35, avoine 00-00, hausse 0-00.

HASSELT, 26 *juillet*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, les 100 kil., fr. 36-00, hausse 0-50; seigle, 20 00, baisse 0-60; avoine, 15-00, baisse 0-30; orge, 17-00, hausse 0-00; pommes de terre, 8-00, baisse 0-00; beurre, 2-50, baisse 0-20; genièvre, l'hectol., 97-00, hausse 0-00.

MALINES, 27 *juillet*. — (Correspondance particulière de *l'Independance belge*.) — Approvisionnement de 3,000 kilog. de céréales.

Froment d'été, par 100 kil., fr. 34-74, hausse 0-37; id. d'hiver, 34-74, hausse, 0-37; seigle, 00-00, hausse 0-00; sarrasin, 18-89, baisse 0-21; avoine, 00-00, baisse 0-00; pommes de terre, 7-00, baisse 0-00; beurre, par kilogr., 2-08, baisse 0-12; orge, 100 kil., 19-00, hausse 0-00; graine de colza, 36-50; id. de lin, 33-00; huile de colza, les 100 lit., 86-00; id. épurée, 91-00; id. de lin, 86-00; tourteaux de colza, les 100 kil., 18-00; id. de lin, 22-50.

Lin, par 3 kil., fr. 6-63 à 0-00.

Toiles: 60 pièces, dont 5 grises et 55 blanches; les premières se sont vendues de fr. 1-52 à 0-00; les secondes de 1-40 à 2-72.

Bétail. — Marché tenu à Malines le 27. — Race indigène, 16 têtes, de fr. 210 à 575; race étrangère, 110 têtes, de fr. 260 à 650.

Marché tenu au hameau de Neckerspoel (dépendance de Malines) le 26 — Race indigène, 33 têtes, de fr. 230 à 625; race étrangère, 419 têtes, de fr. 280 à 750.

POPERINGHE, 26 *juillet*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, l'hect. fr. 00-00, hausse 0-00; seigle, 17-00, baisse 0-00; avoine, 10-00, baisse 0-00; pommes de terre, les 100 kil.; fr. 10-00, hausse 0-00; beurre, le kilog., 3-60, hausse 0-10.

Houblon, les 50 kil., fr. 000-00 à 000-00.

COMMERCE D'ANVERS. — 27 *juillet*.

Cuirs. — On a vendu aujourd'hui les qualités suivantes:

Cuirs secs.

Toryburn. 350 B.-A., mat., b/fs, 13 3/5 k., à fr. 148.
Patroclus. 150 » riv., v/s et b/fs, 9 9/10 k., 125.
19 » » » a X 10 1/2 k., à fr. 110.
Ascenzione, en liquidation d'affaires sous voiles: 500 B.-A., mat., v/s, 9 9/10 k., fr. 159.

Cuirs salés.

Limburg Stirum. 81 M.-V., b/s, 32/40 k., fr. 84.
St. Olbers. 360 M.-V., v/s, 22 1/6 k., fr. 83.
Breeze. 300 Urug., b/fs, 20/28 k., fr. 84 1/2.

Rognures.

Itala. 6 b. garras mél., à 28 fr.
» 9 » » » à 25 fr.
Aparti. 6 » » » à 25 fr.

Cafés. — Marché soutenu, mais sans affaires de premières mains.

Laines. — Marché sans changement. On a vendu aujourd'hui 53 Plata suint.

Saindoux. — Marché plus ferme. On a fait 150 tierçons Wilcox disp., à fl. 24 1/8, entr., par 50 kilos. Actuellement, on demande fl. 24 1/4. Sur livraison il s'est fait 200 tierçons Wilcox, embarq. août, à fl. 24 3/8, entr. par 50 kilos.

Salaisons. — Marché calme. On cote long middles disp. fr. 89 1/2 à fr. 90, et short middles fr. 92 à 93 entr. par 100 kilos. En outre, il s'est vendu 100 caisses jambons salés de porc à fr. 120 entr., et 200 caisses épaules salées à fr. 71 ent. par 100 kilos.

Sucres bruts indigènes. — On cote:

Sucre à 88 degrés, disponible	fr. 00 00	à 00 00
— — sur juillet.....	fr. 00 00	» 00 00
— — 4 mois d'octob.	fr. 63 25	» 00 00

Céréales. — Les affaires en froment ont été de très peu d'importance et se sont bornées à environ 2,500 hectolitres cédés à la consommation, aux prix des derniers jours. Blanc d'Amérique 35 1/4; Chili 34 3/4; Danois 35 à 35 1/4; Wolgast 34 3/8; Anglais 33 1/4; Polish 30 1/4.

Les seigles sont calmes et les prix ne dénotent aucun changement.

Les orges et les avoines sont sans affaires.

Les transactions en graines oléagineuses sont complétement nulles.

Pétrole raffiné.	Payé.	Vendeurs.
Disponible blanc....	46 1/2 à 47 —	47 — à — —
Courant..........	46 1/2 » — —	47 — » — —
Août.............	46 1/2 » — —	47 — » — —
Septembre........	47 — » — —	47 — » — —
Octobre..........	47 — » — —	47 1/2 » — —
4 derniers mois.....	47 1/2 » — —	48 — » — —
3 derniers mois.....	47 — » — —	47 —

Marché soutenu.

Navigation. — *Mouvement du port d'Anvers.*

ARRIVAGES DU 26. — Le st. angl. *Alster*, c. Marchall, de Hull, avec div. march. et 27 pass.

Le st. anglais *Nymphea*, c. Stephens, d'Odessa, avec froment.

La barque norw. *Mina*, c. Christiansen, de Sundswall, avec bois

— DU 27. — La barque norw. *Wladimir*, c. Larsen, de Skeleftea, avec bois.

Le st. esp. *Gravina*, c. Olivarès, de Londres, avec charbons.

DÉPARTS DU 27. — La corv. amér. *Wachusett*, c. Swan, à l'aventure, sur lest.

Le st. angl. *Sumus*, c. Smith, pr Middlesbro, s/lest.

La barq. esp. *Paz*, c. Luzuranaga, pr Matanzas, ch.

Le 3-m. am. *Transit*, c. Perry, pr Cardiff, s/lest.

Le 3-m. amér. *Mathilda*, c. Corver, pour Newcastle, sur lest.

Le brick norw. *Orest*, c. Röer, pr Christiania, s/l.

Le brick norw. *Frigga*, c. Madsen, à l'aven. s/lest.

La barque all. *Ceres*, c. Schwenn, à l'aven. s/lest.

La barque ital. *Il Tipo*, c. De Gregori, pour Newcastle, sur lest.

Le lougre fr. *Pelican*, c. Lecorvec, à l'av. sur lest.

Le lougre fr. *Leonie*, c. Ardevin, à l'avent. s. lest.

La goël. fr. *Blanche Marie*, c. Kergosien, pour Sunderland, sur lest.

La goël. fr. *Déjaset*, c. Vital, pour Passage, ch.

La goël. norw. *Bervadors Held*, c. Hansen, pour Newcastle, sur lest.

Marchés étrangers. — *Grains et graines.*

LONDRES, 25 *juillet*. — Les enchères, ce soir étaient bien suivies et les prix ont conservé leur fermeté. MM. Hayard et Caldecott ont vendu 3,709 balles dont 753 d'Adelaïde, 572 de Sydney, 1,656 de Port Philippe, 65 de la terre de Van Diemen, 65 de la Nouvelle Zélande et 658 du cap de Bonne-Espérance.

Céréales. — Le temps est orageux et chaudet conséquemment favorable à la récolte. Aussi le marché a-t-il une légère tendance à la baisse.

Blé. — Le marché est lourd. Il y a peu de blé indigène en vente et l'approvisionnement de l'étranger est limité. C'est à peine s'il a pu maintenir ses prix.

Orge. — L'orge est peu demandée et les prix tendent à la baisse.

Avoine. — L'avoine se vend difficilement et les qualités inférieures sont en baisse.

La *féverolle* et les *pois* restent stationnaires.

Farine. — On achète peu, mais les prix se maintiennent.

Houblons. — Le marché est calme et les prix sont restés les mêmes que lundi. On a coté: récolte 1871: Mid and East Kent, fr. 262-50 à 405; Weald of Kent, 200 à 262-50; Sussex, 175 à 225; Farnham, fr. 288-75 à 341-25 les 50 kil.

Récolte de 1870: Mid and East Kent, fr. 75 à 162-50; Weald of Kent, 75 à 144-75; Sussex, 81-25 à 140; Farnham, 150 à 175; anciens, fr. 31-25 à 50 les 50 kil.

Marchés étrangers. — *Marchandises diverses.*

HAVRE, 26 *juillet*. — Grâce à des avis plus favorables d'Angleterre, les affaires en *cotons* sur place ont eu plus de mouvement aujourd'hui. Les cours en disponible, toutefois, ne paraissent pas s'en ressentir; ils restent toujours irréguliers: on a pu obtenir aujourd'hui le très-ordinaire New-Orleans entre fr. 124 et 125, et la même désignation en Georgie, à fr. 120.

Les ventes notées jusqu'à quatre heures vont, en somme, à 8 0 b. la totalité en disp. et y compris un bloc de 278 b. New-Orléans, à fr. 125.

A terme, par contre, les cours ont rapidement progressé, vu les télégrammes plus encourageants de Liverpool. Le low-mid. New-Orleans a obtenu: fr. 120 sur août; fr. 122 à 123 sur octobre; fr. 121 sur oct. à déc., et fr. 115 sur janvier à mars.

Les courtiers, en revisant la cote cette après-midi, sur place, l'ont réduite: de fr. 4 à 6 pour les provenances des Etats-Unis: de fr. 3 à 7 pour le Brésil; de fr. 4 à 5 pour les Côte Ferme, les Guadeloupe, les Haïti, les Egypte et les Pérou et de fr. 1 à 6 pour les cotons de l'Inde. — Le très-ordinaire New-Orleans ressort ainsi à fr. 125, et le bon ordinaire en Oomrawuttee, à fr. 91, en Tinnevelly, à fr. 91, en Madras, à fr. 84, en Bengale, à fr. 63.

En *cafés*, la consommation a traité quelques lots, à peu près dans la parité établie, soit: 435 sacs Haïti, à fr. 90 les 50 kilog., ent.; 900 sacs Rio, à fr. 156, acq., et 250 sacs Malabar, à livrer, à fr. 93 50, entrepôt.

LONDRES, 25 *juillet*. — *Sucres*. — Le marché reste dans le même état d'inactivité, il n'a été vendu que 160 tonneaux des Antilles anglaises et 300 sacs de sucre de betterave français acheté à fr. 72-50. Les raffinés se vendent peu et sont en baisse.

Huiles. — L'huile de lin s'est vendue sur place fr. 95 les 100 kilos: d'août à septembre fr. 91-50 à 92-75; de septembre à décembre 87-15 à 87-75. L'huile de navette anglaise brune sur place, fr. 95-65 livrable au mois d'août 96-25; de septembre à décembre fr. 98 10 à 98 75; raffinée fr. 100-65; étrangère, fr. 102 50; l'huile de coton raffinée vaut sur place fr. 81-25.

L'huile de pétrole d'Amérique raffinée se paie 1 sh. 4 1/2 d. le gallon.

L'essence de térébenthine d'Amérique vaut fr. 85-50.

THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 1/2). — Le 1er août, irrévocablement, réouverture: *la Timbale d'argent*, opéra bouffe en 3 actes.

THÉATRE LYRIQUE (7 h. 0/0). — Dimanche, 28, pour les représentations de Mme Caroly Geoffroy et de M. Dequercy: *la Périchole*, op.-com. en 3 actes; *le Tigre du Bengale*.

Après le spectacle, grand bal.

JARDIN ZOOLOGIQUE (Quartier-Léopold). — Prix d'entrée: 1 fr.; enfants, 50 c. — Les dimanches et jeudis, à 7 h. 1/2, concert de symphonie; les lundis et samedis, à la même heure, concert d'harmonie.

Pendant les concerts l'aquarium sera éclairé au gaz et la cascade fonctionnera. — Entrée de l'aquarium: 50 c.

WAUX-HALL, au Parc (8 h.). — Tous les soirs, concert par l'orchestre complet du théâtre royal de la Monnaie. — Entrée, 50 c.; enfants, 25 c

CHAMP DE FOIRE. — Gransart-Courtois. — Tous les jours, représentations populaires à grand spectacle.

Immeubles en Belgique.

Etude de Me DE DONCKER, notaire
14, rue des Hirondelles, à Bruxelles.

Ventes publiques en la salle des ventes par notaires, rue Fossé-aux-Loups, 52, à Bruxelles, aux heures indiquées au bulletin:

Mardi 30 juillet, adjudication préparatoire avec bénéfices d'enchères:

D'une **Maison** avec porte cochère, écurie, remise et deux entrées, à Bruxelles, rue Saint-Laurent, 1, à l'angle de la rue des Comédiens. 2842

Mardi 6 août 1872, adjudication définitive avec bénéfices d'enchères:

1° D'une **Maison de commerce**, rue des Vierges, n° 38, à Bruxelles; Portée à fr. 18,500

2° De deux **Maisons de commerce**, rue de la Verdure, nos 34 et 36, à Bruxelles; Portées à fr. 18,900 et 18,700

3° De trois parcelles de **Terre**, à Boitsfort, rue des Trois-Tilleuls. Portée à 3,800

Mes de Doncker et Grosemans adjugeront définitivement avec bénéfices d'enchères, le mardi 6 août 1872, une **Maison de commerce**, rue des Eperonniers, 52, à Bruxelles.
A Paumer à 30,000.

Mercredi 14 août 1872, adjudication définitive:

D'une **Vaste Propriété**, sise à Bruxelles, quai aux Pierres-de-Taille, n° 51a, et rue du Canal, n° 23.
2844 Portée à fr. 82,150

Au *Lion belge*, chaussée de Haecht, n° 6:

Jeudi 1er août 1872, à 2 heures de relevée, vente définitive avec bénéfices d'enchères:

D'une **belle Maison de rentier**, avec jardin, rue Botanique, n° 53, à Saint-Josse-ten-Noode. — Libre de bail. — Portée à fr. 23,500. 2845

VILLE DE BRUXELLES.

Etude du notaire VAN MERSTRAETEN.

COLLECTION DE FEU M. DELTOMBE.

PORCELAINES ET FAIENCES ANCIENNES.

Porcelaines de la Chine et du Japon, Sèvres, Saxe, Tournai, etc., etc.

Faïences de Rouen, Strasbourg, Delft et autres.

Bronzes, lustres, cristaux, meubles, ameublements des époques Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.

Argenteries anciennes.

Tableaux modernes et aquarelles, par: Le Poittevin, Francia, Schelfhout, Towey, etc., etc.

Vente publique à Bruxelles, en la maison mortuaire, rue de la Charité, 51, près le boulevard du Régent, les lundi 5, mardi 6, mercredi 7 août 1872, à 1 heure précise, par le ministère de Me VAN MERSTRAETEN, notaire, résidant à Bruxelles, assisté de MM. SLAES-LEROY et frère, experts.

Exposition publique, dimanche 4 août 1872, de 1 à 5 heures.

Le catalogue se distribue en l'étude dudit notaire VAN MERSTRAETEN, rue de l'Etuve, 34, et chez MM. SLAES frères, rue du Musée, 4. 2840

Etude de Me MORREN, *rue de la Loi, 3a à Bruxelles.*

Le notaire MORREN vendra publiquement et définitivement, le mardi trente juillet 1872, en la salle des ventes par notaires:

A. Une belle **Maison de rentier** à porte cochère, située à Bruxelles, rue Guimard, n° 7.
Portée à fr. 34,000.

B. Le beau **Château de Waterloo**, l'auberge enseignée: *A la Grande Béguine*, une brasserie avec tout son matériel et deux doubles habitations, le tout ne formant qu'un ensemble et porté, savoir:

Le Château à	fr. 75,000
L'Auberge à	12,000
La Brasserie à	10,000
Et les deux doubles Habitations à	3,000

FACULTÉ DE SURENCHÈRE

Le notaire MORREN, à Bruxelles, a adjugé le 24 juillet 1872, sous réserve de surenchère, les biens suivants, situés à Saint-Gilles:

Un **Terrain à bâtir**, rue du Fort, contenant 1 are 2 cent., pour.		fr. 2,650
Un id., rue de Munich, cont.	1 a. 7 c. 2 m.	2,250
» » »	1 a. 7 c.	2,250
» » »	1 a. 5 c. 3 m.	2,250
» » »	99 c. 7 m.	2,150
» » »	3 a. 37 c. 8 m.	5,000
» » »	3 a. 8 c. 6 m.	5,200

Aux termes de la loi sur les faillites, toute personne peut encore, pendant 15 jours, à partir du 24 juillet 1872, surenchérir les lots d'un dixième, moyennant d'observer les formalités indiquées par cette loi.

PAR SUITE DE SURENCHÈRE

Ledit notaire MORREN vendra définitivement, en une seule séance, en la salle des ventes par notaires, rue Fossé-aux Loups, en présence de M. le juge de paix du 1er canton, mercredi, 7 août 1872, à une heure, un **Terrain à bâtir**, situé à St-Gilles, rue Vanderschrick et de Prague, contenant 1 are 6 milliares; par suite de la surenchère le terrain se trouve porté à fr. 2,530

Les acquéreurs pourront obtenir des facilités de paiement. 2827

Le notaire ÉLIAT, rue Neuve, 59, à Bruxelles, à l'intervention de son confrère, Me DE BUIRE, notaire à Aire (Pas-de-Calais, France) adjugera préparatoirement, avec bénéfice d'enchères, en la salle des ventes par notaires, à Bruxelles, le mardi 6 août 1872:

Deux **Maisons de commerce**, situées à Bruxelles, rue Haute, n° 324, louée fr. 864, et l'autre, n° 338, louée fr. 540. — Quittes et libres. 2841

Etude de Me GROSEMANS,
rue Neuve, 57 à Bruxelles.

Me GROSEMANS adjugera définitivement, avec bénéfice d'enchères, en la salle des ventes par notaires, à Bruxelles, le mardi 30 juillet 1872, à 1 heure:

Une belle **Maison** à porte cochère avec écurie et remise, rue du Nord, 70, à Bruxelles, contenant 330 mètres. — Disponible. Portée à fr. 39,750

Le notaire MOSTINCK, à Bruxelles, adjugera définitivement, mercredi 31 juillet 1872, à 1 heure, en la salle des ventes par notaires, à Bruxelles, et avec enchères:

Une **Maison** avec cour et bâtiment de derrière, à Bruxelles, impasse des Chartreux, 5, rue des Chartreux, portée, en sus d'une rente de fr. 44-43, à fr. 6,160. 2770

Études de Mes VAN BEVERE, notaire à Bruxelles, et CRABBE, notaire à Ternath.

Les notaires VAN BEVERE et CRABBE vendront définitivement, le lundi 5 août 1872, à une heure, en l'estaminet tenu par Constant Verbruggen, près de la station du chemin de fer à Ternath:

Six hectares 21 ares 25 cent. de bonnes **Terres**, sous Bodeghem-Saint-Martin, divisées en 28 lots.
2826 Portés ensemble à fr. 50,330

Etude de Me VANDEN EYNDE, notaire
à Bruxelles, rue des Petits-Carmes, 33

POUR SORTIR D'INDIVISION

Vente publique avec facilité de paiement du DOMAINE DIT:

LE BOIS DES CHANOINES.

Comprenant deux grandes **Fermes**, terres, prés et sapinières, d'une contenance de 383 hectares 9 ares 72 centiares, situé sous les communes de Fosses et de Vitrival, divisé en 6 lots détaillés aux affiches.

Il sera procédé à cette vente par le ministère du notaire VANDEN EYNDE, à l'intervention de son collègue Me ANCIAUX, notaire à Namur, en la salle des ventes par notaires, à Bruxelles, rue Fossé-aux-Loups, n° 52, conformément aux dispositions de la loi du 12 juin 1816 et par-devant monsieur le juge de paix du premier canton de cette ville.

Les 6 lots portés ensemble à fr. 600,000

Adjudication définitive, le 31 juillet 1872, à 1 heure.

Pour obtenir tous renseignements, ainsi que des affiches avec plan, s'adresser en l'étude du notaire Vanden Eynde, à Bruxelles, et en celle de Me Anciaux, notaire à Namur. 2825

ÉTUDE du notaire SCHEYVEN,
Petite rue de l'Ecuyer, 2, à Bruxelles.

Le notaire SCHEYVEN adjugera préparatoirement, avec bénéfice d'enchères:

a) Mardi 13 août 1872, à 1 heure, en la salle des ventes par notaires, rue Fossé-aux-Loups, en cette ville:

Une **Propriété**, sise à Laeken, comprenant maison à porte cochère, rue des Palais, 416, deux habitations contiguës, même rue, nos 418 et 420, et trois **Terrains à bâtir**, rue des Vignes; le tout divisé en 6 lots et contenant en superficie 24 ares 24 centiares. — Facilités de paiement.

b) Le même notaire SCHEYVEN, à l'intervention de son collègue Me GÉRARD, à Mons, adjugera le lundi 5 août 1872, à 1 heure, en l'estaminet *Saint-Martin*, tenu par le sieur Decoster, à Isque:

15 hectares de bonnes **Terres**, sises en cette commune, cadastrées section B, nos 185, 186, 189, 198, 204, 380 et 381, en partie, occupées par les frères Taymans, et divisées en 28 lots. 2829

TERRAINS POUR VILLAS,
à Watermael.

Le notaire CANTONI adjugera définitivement, mardi 30 juillet 1872, dans la salle des ventes, avec bénéfice d'enchères:

1 hectare 53 ares de **Terrains** à villas, divisés en 9 lots, très-agréablement situés à Watermael, avenue de l'Église, contre le pavé, à 5 minutes du Quartier-Léopold, par le chemin de fer du Luxembourg. — Jouissance après l'enlèvement de la récolte.

Mise à prix des lots 1 à 4, fr. 8,200
2830 » » 5 à 9, » 18,000

VENTE PUBLIQUE DU

CHATEAU DE ROOSENDAEL

situé près de Malines, sur les limites de Wavre-Ste-Catherine et Waelhem, à proximité de ce dernier village, contre la chaussée d'Anvers, à 20 minutes de la station de Wavre, et à 50 minutes de celle de Duffel. Le parc, entouré de murs et de fossés, alimentés par la Nèthe, et renfermant d'anciennes et magnifiques plantations, comprend 13 hectares et demi et forme le 1er lot. Les terres et prairies, formant bloc et contenant 14 hectares et demi, sont divisées en plusieurs lots, indiqués au plan. Les amateurs pourront visiter le château les quatre premiers jours de la semaine, de 12 à 5 heures, en se munissant d'un permis.

L'adjudication provisoire aura lieu le mardi 6 août 1872, à 2 heures, en la salle des ventes par notaires, à Malines. Pour plans, renseignements et permis, s'adresser en l'étude du notaire DE KEERSMAEKER, à Malines. 2663

Immeubles en Hollande.

DOMAINE SEIGNEURIAL DE BURGST,

situé à Prinsenhage lez-Breda (Hollande).

AVIS PROVISOIRE.

Le notaire K.-H. BODE, à Prinsenhage, mettra aux enchères publiques, vers la fin de septembre 1872:

Le domaine seigneurial de Burgst, avec grande et belle maison et ses dépendances complètes, très-beau parc, jardins potagers et fruitiers, les droits de titre et des armoiries du domaine et ceux de chasse et de pêche sur une très-grande étendue des terres contiguës. En outre, une belle et bonne ferme avec terres labourables et prairies, allées et promenades, bois et futaies plantés de chênes, hêtres, pins et autres arbres de grande dimension et valeur.

Le tout mesurant environ 51 hectares et dans un état parfait, relié à la grande route communale et à la station du chemin de fer à une distance d'un quart de lieue par une belle chaussée de briques dépendante de la propriété.

A visiter après le 15 août avec une carte d'admission du notaire susdit. 3835

VENTE PUBLIQUE.

Jeudi, le 29 août 1872, on présentera aux enchères publiques à Utrecht (Hollande), à l'hôtel des ventes, *achter Ste-Pieter*, à 10 heures de relevée, par le ministère des notaires DUIJFJES et VAN GOUDOEVER:

1° Les deux usines de la Société anonyme dite *Utrechtsche Yzergieterij*, situées très favorablement sur la rivière la Vecht, dans le faubourg de Weerd, Utrecht, contenant divers ateliers de fonderie et construction, avec bureaux, habitation de directeur, magasins, hangars, terrains, quais sur la Vecht, etc., avec leurs grues, forges, fonderie, grues transversales, fours à fondre pour fer et métaux, séchoir, etc.

2° Séparément les machines fixes des deux usines, tels que: une machine à vapeur motrice de 14 et une de 8 chevaux de force, locomobile de 15 chevaux de force, bancs à tourner, forer, tarauder et cisailler, meules avec bacs en fer, enclumes, ventilateurs avec leurs conduits, moulin à argile et charbon pour fonderie, scie circulaire, bancs à tourner pour bois et pour menuiserie, machines pour fabriquer des rivets, pour essayer les fers, à tarauder les tôles, presses pour laminer à froid, tôles et angles et transmission complète.

Mise en possession au terme du paiement.

La vente se fera en tels lots et masses comme il sera publié par affiches circonstanciées.

L'inspection des usines et machines peut avoir lieu journellement depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

On est prié de se munir d'un coupon d'entrée délivré par MM. les notaires susdits et de s'adresser à eux pour de plus amples renseignements et informations. 2836

PROVINCE DE BRABANT.

Chemin de fer direct de Bruxelles à Luttre.

ADJUDICATION.

Le mercredi, 21 août 1872, à midi, il sera procédé, en l'hôtel du gouvernement provincial, rue du Chêne, à Bruxelles, à l'adjudication, en 6 lots, de la fourniture d'excentriques ou changements de voies, de croisements et de traversées de voies en rails d'acier du modèle, ainsi que de blocs d'arrêt en fonte, nécessaire à l'établissement du chemin de fer direct de Bruxelles à Luttre.

Les soumissions doivent être adressées à M. le gouvernement du Brabant, sous double enveloppe, par lettres chargées, remises à la poste, *le 18 août au plus tard*.

Des exemplaires du cahier des charges sont déposés dans les bureaux de M. Cognioul, ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées, rue Royale extérieure, 214, à Saint-Josse-ten-Noode, ainsi qu'à l'administration provinciale du Brabant, rue du Chêne, à Bruxelles.

Bruxelles, le 26 juillet 1872.

Le gouverneur,
DUBOIS-THORN.
2832

POUR CAUSE DE FAILLITE.

VENTE PUBLIQUE.

Le mardi 6 août 1872, à 9 heures du matin, à la requête de MM. P. ARENTS et TH. VAN WICHELEN, curateurs, il sera procédé au magasin de M. de Marneffe, situé Marché-aux-Houblons, à Alost, à la vente publique des houblons, provenant de la faillite du prédit M. De Marneffe et consistant en:

6	**balles Houblon**	1866.
4	» »	1867.
23	» »	1868.
153	» »	1869.
27	» »	1870.
53	» »	1871.

Les houblons seront à l'inspection des amateurs le samedi 3 et le lundi 5 août 1872, de 10 heures du matin à midi, au magasin précité.

La vente se fera au comptant avec augmentation de 10 p. c. pour frais.

Les conditions particulières seront annoncées avant la vente. — Qu'on se le dise. 2837

AVIS.

Municipalité de la ville de Jassy (Roumanie).

Le conseil communal de cette ville a pris la résolution, dans une de ses séances, de procéder à l'adjudication définitive des *travaux de pavement de ses rues et trottoirs* dès le 15/27 septembre 1872; en conséquence, les compagnies ou particuliers qui seraient décidés à entreprendre ces travaux, conformément à l'avis déjà publié, sont invités à adresser leurs soumissions au bourgmestre soussigné jusqu'au 5/17 septembre inclus. L'adjudication définitive, avec toutes les conditions des cahiers de charge concernant la longueur des rues et les divers systèmes à examiner, ayant lieu au terme mentionné ci-dessus.

Le bourgmestre de la ville de Jassy,
2834 N. GANE.

BERGEN-OP-ZOOM. PAYS-BAS.

M. *H.-W.-A. van der Linden du Foy* est invité à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, aussitôt que possible, dans la maison mortuaire de son père, M. *J.-A. du Foy*, décédé le 20 juin 1872, à Bergen-op-Zoom (Pays-Bas), pour y connaître de ses intérêts. 2833

A VENDRE DEUX CHEVAUX ANGLAIS.

âge en bouche, bien appareillés et dressés, s'attelant séparément et propres à la selle; un petit CHEVAL bien dressé, une Berline et un Camion. S'adr à Fayenbois, Bois-de-Breux, près Liége.

POUR FABRIQUES DE WAGGONS.

La patente belge pour deux procédés de perfectionnement de portières de waggons est à vendre. S'adresser pour plus amples renseignements au Dr F. Vorwerk, à Spire, Bavière rhénane. 2796

SPA. — HOTEL DE FLANDRE.

SURY père, propriétaire.

Hôtel de premier ordre, possédant une magnifique *salle à manger* pour **250** personnes. 2194

Ayuntamiento de Madrid

VILLE DE GAND.

PAR DÉCÈS

VENTE PUBLIQUE

DU

BEAU MOBILIER

TABLEAUX, ARGENTERIES,

40,000 bouteilles de vins fins et vieux,

garnissant le grand et renommé *hôtel de Courtrai*, tenu par M. F. Vandenberghe, en son vivant hôtelier à Gand, rue aux Draps, n° 20.

CHARLES DROESBEKE-VANDERHEYDEN y vendra, lundi 5 août 1872 et plusieurs jours suivants, chaque fois le matin à 9 heures et demie et l'après-midi à 2 heures et demie, le **beau Mobilier** dudit hôtel dont le détail approximatif suit :

Plusieurs garnitures de chaises et canapés, commodes à toilettes, chiffonnières, secrétaires, servantes, buffets, commodes, garde-robes, tables à coulisses, à thé, à canapé, à jeu, de nuit et autres, chaises et fauteuils, bois de lits avec ressorts, pendules et candélabres, girandoles et lustres, objets de fantaisie, gravures, tableaux, tapis de Tournai et autres, rideaux de fenêtres et de lits, magnifiques literies, linge de table, porcelaines, cristaux et faïences, grandes glaces, plusieurs objets de table en ruolz et argent neuf, plusieurs services de table en porcelaine de Tournai, services à dessert, magnifique batterie de cuisine, grand fourneau, feux divers, bouteilles vides et une masse d'autres objets mobiliers dont le détail serait trop long.

ARGENTERIES : Couverts, louches, fourchettes à huîtres, cuillers à ragoût, à potage, à sucre et à dessert; huiliers, moutardiers, salières, poivriers, etc.

Bouilloire, réchauds, glacières et autres objets en argent neuf.

40,000 BOUTEILLES DE VINS FINS ET VIEUX de Bordeaux rouges et blancs, Bourgognes rouges et blancs, Champagnes, vins de Rhin et Moselle, vins de liqueur et autres dont les principaux noms suivent :

St-Emilion, St-Estephe, Cissac, St-Julien, St-Julien-du-Luc, St-Estephe 1er bourgeois, St-Julien-Philasigur, Château-Dutertre supérieur, Château-la-Rose, Château-d'Issan, Cantenac, Léoville, Château-Margaux, Grave ordinaire, Grave supérieur, Haut-Sauterne, Haut-Barsac, Château-d'Iquem; vins de Tours, Vosnes, Clos des Moines, Pomard, Richebourg, Chambertin, Côtes-Roties, Nuits, Romané, Corton, Volnay, Hermitage, Pouilly, Château-Moem; Champagnes, Lanson père et fils, Moët et Chandon, Pomery et Greno, St-Marceaux, Delbecq, clos de St-Basle, Mumm, Rœderer, Joseph Hofer, Pispörter; Niersteiner, Hocheimer, Mousseux, Marcobrunner, Liebfrauenmilch; Madère, Oporto, Xérès, Cognacs, fine Champagne, Schiedam, etc., etc.

Exposition : Les vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 août 1872, de 9 heures du matin à 4 h. de relevée.

La vente se fera dans la grande salle à manger de l'hôtel.

L'ordre de la vente y sera affiché.

Le catalogue des vins, dont la vente commencera le lundi 12 août 1872, sera distribué aux amateurs.

NOTA. — La cave de *l'hôtel de Courtrai* est une des plus renommées du pays. 2758

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme des charbonnages du Couchant de Charleroi, le vendredi 23 avril 1872, à 2 heures de relevée, au siége social, place de Louvain, n° 4, à Bruxelles.

ORDRE DU JOUR :

1° Nomination d'un administrateur et trois commissaires;

2° Règlement d'ordre prescrit par les articles 15, 19, 20, 21 et 25 des statuts;

3° Remises des actions libérées et des titres provisoires aux actionnaires. 2824

EMPRUNT NATIONAL FRANÇAIS 1872

Extrait de l'arrêté ministériel du 20 juillet 1872.

Une souscription publique est ouverte pour la réalisation de l'emprunt national de 3 milliards de francs en rentes 5 p. c., autorisé par la loi du 15 juillet 1872.

La souscription sera ouverte les dimanche 28 et lundi 29 juillet 1872.

Les rentes seront émises au taux de 84 francs 50 centimes, avec jouissance à compter du 16 août 1872.

Il ne sera point admis de souscription inférieure à 5 fr. de rente.

Au-dessus de cette somme, les souscriptions seront reçues pour 10 fr. de rente et les multiples de 10 fr.

Chaque souscripteur devra au moment de la souscription, à titre de garantie des engagements qu'il contracte envers le trésor, verser une somme de 14 fr. 50 centimes par 5 fr. de rente.

Art. 5. Le paiement de l'emprunt sera effectué comme suit :

14 fr. 50 c. pour chaque somme de 5 francs de rente attribuée dans la répartition.

Le surplus, échelonné en vingt termes mensuels, exigibles, savoir : le premier terme, le 21 septembre 1872; et les dix-neuf autres termes, le 11 de chaque mois, du 11 octobre 1872 au 11 avril 1874.

Les arrérages trimestriels de rente échéant les 16 novembre 1872, 16 février, 16 mai, 16 août, 16 novembre 1873 et 15 février 1874, seront reçus en atténuation des termes de l'emprunt exigibles le 11 des mêmes mois.

Art. 6. Un avis officiel fera connaître le taux de la réduction proportionnelle à laquelle les souscriptions seront soumises, si l'ensemble des souscriptions reçues dépasse la somme de rentes à créer.

Dans la répartition qui sera opérée entre ces souscriptions, il ne sera pas tenu compte des fractions qui donneraient droit à moins de 2 fr. 50 c. de rente, et les fractions de 2 fr. 50 c. et au-dessus seront comptées pour 5 francs de rente.

Les versements par anticipation ne seront reçus qu'après la répartition, soit par l'intégralité d'un ou de plusieurs termes, soit pour la libération entière du certificat d'emprunt. Ils donneront lieu à une bonification d'escompte qui courra du jour du versement et dont le taux, fixé, quant à présent, à 6 p. c. l'an, pourra être modifié par un arrêté ministériel. Le taux de 6 p. c. ne sera modifié avant le 31 octobre 1872.

A partir du jour qui sera fixé par un avis officiel, les récépissés provisoires au porteur seront échangés, aux caisses des comptables où les inscriptions auront été reçues, contre des certificats d'emprunt au porteur, avec faculté de les rendre nominatifs.

Les certificats d'emprunt seront munis de coupons trimestriels d'arrérages et de talons de versements.

Dans le cas où les souscriptions seraient réduites, les souscripteurs recevront, en même temps que le certificat d'emprunt, le remboursement de la somme excédant le montant de leur versement, à moins qu'ils ne préfèrent l'imputer à la libération d'un ou de plusieurs termes avec bonification, à leur profit, de l'escompte à partir du 29 juillet.

Tout porteur d'un récépissé provisoire qui, à la date du 31 août 1872, n'aurait pas réclamé cet excédant, sera considéré comme l'affectant aux termes à échoir.

Les souscripteurs de 5,000 francs de rente et au-dessus pourront dans un délai qui sera indiqué au *Journal officiel*, et qui ne pourra dépasser dix jours à partir de la clôture de la souscription, réclamer le remboursement d'une portion de leurs versements correspondante à la réduction de leur souscription.

Aussitôt après la libération intégrale des certificats d'emprunt, il sera délivré, en échange de ces titres, des inscriptions de rente qui pourront être nominatives, mixtes ou au porteur, au choix des parties.

Le versement des termes mensuels doit s'effectuer dans un délai de quinze jours à dater de l'échéance.

En cas de retard, le débiteur sera passible, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts envers le Trésor à raison de 6 p. c. l'an, à partir de l'échéance du terme.

A défaut de paiement d'un terme échu dans le délai d'un mois, le montant du certificat deviendra exigible en totalité. En outre, le ministre pourra déclarer le porteur déchu de son droit et faire effectuer la vente de la rente représentée par le certificat, pour le remboursement de la somme due au trésor.

LA BANQUE BELGE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

est officiellement chargée par le gouvernement français de recevoir les souscriptions à l'emprunt de

TROIS MILLIARDS

La souscription sera ouverte, à Bruxelles, dans les bureaux de la Banque belge du Commerce et de l'Industrie, rue du Marais, 58, le dimanche 28 et le lundi 29 courant, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

A VENDRE beaux et vastes bâtiments, de construction récente, situés sur le bord de la Meuse, dans une situation magnifique à vingt minutes de la station de Huy, entourés de jardins et terrains, mesurant six hectares, pouvant convenir à un établissement d'instruction ou à une industrie. S'adresser à MM. SPRINGUEL frères, à Huy. 2682

EXPÉDITION

LE SUCCESSEUR DE C.-F. DOLZ

Guillaume MULLER

se recommande pour expéditions pour l'Italie par le

MONT-CENIS

GENÈVE **LYON**

EXPÉDITION

GUILLAUME MULLER

BALE 1255

BAINS THERMAUX

ET

Institut HYDROTHÉRAPIQUE DE MONDORF

(GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG)

Pays neutre.

Eaux bromo-chlorurées, sodiques fortes, + 25. Très-efficaces contre les manifestations morbides de la scrofule et du lymphatisme : tumeurs, carie des os, engorgements glandulaires, etc.; contre les affections chroniques du tube digestif et de ses annexes : gastralgie, dyspepsie, engorgement du foie; contre l'anémie, la chlorose, les affections utérines; la gravelle, *la goutte* et *le rhumatisme*.

Salle d'inhalation et de pulvérisation pour les affections chroniques de la gorge et des voies respiratoires; angines chroniques, asthme, catarrhes chroniques.

L'institut hydrothérapique est un des plus beaux et des plus complets qui existent en Europe.

Médecin en chef : M. le Dr MARCHAL, de la Faculté de Paris.

Correspondance par omnibus à l'arrivée des trains à Luxembourg. — Bureau de poste aux lettres et télégraphe, à Mondorf.

Saison du 1er mai au 31 octobre. 1256

BAS

POUR

VARICES.

Bas anglais légers, tissu coton, de 9 à 10 fr. la paire.

Bas Delacre, tissu coton, de 22 à 24 fr. la paire.

Bas brevetés, tissu soie, de 34 à 38 fr. la paire.

Ceintures abdominales, tissu coton, de 16 à 28 fr.

Ceintures brevetées, tissu soie, de 34 à 46 fr.

Les bas sur mesure subissent toujours une légère augmentation de prix.

Assortiment complet de toute espèce de tissus.

Pharmacie anglaise de Ch. DELACRE, à Bruxelles.

EMPRUNT NATIONAL FRANCAIS 1872

LA MAISON J. ALLARD

est officiellement chargée par le gouvernement français de recevoir les souscriptions au nouvel emprunt de

TROIS MILLIARDS

La souscription sera ouverte dans ses bureaux, 2, place de la Monnaie, le dimanche 28 et le lundi 29 juillet

DE NEUF HEURES DU MATIN
A QUATRE HEURES DE L'APRÈS-MIDI,

Sans aucuns frais ni commission pour les souscripteurs.

Voir l'arrêté ministériel du 20 juillet 1872

CLOUS EN FER FORGÉ BREVETÉS.

BATES *et* THORNTON, *fabricants à Leeds.*

MACHINES BREVETÉES A FABRIQUER LES CLOUS.

Les clous sont fabriqués à chaud et entièrement en une seule opération, à laquelle on peut assister à l'usine. Echantillons et renseignements adressés sur demande. 2130

CARREAUX EN CIMENT

Portland comprimé.

Concurrence impossible pour le bas prix, la beauté et l'usage. La plus ancienne maison de Bruxelles établie à Molenbeek-St-Jean, r. Ribeaucourt, 126 et 128. A BOSSUET, successeur de A. Cruls et Ce. 1077

EAUX MINÉRALES DE MALMÉDY (PRÈS SPA).

Suivant l'analyse faite récemment par le professeur de chimie, le Dr AL. CLAESSEN, d'Aix-la-Chapelle, *les Eaux minérales de Malmédy* peuvent, vu la richesse de leurs éléments minéralisateurs, prendre place parmi les eaux ferrugineuses les plus renommées de l'Europe. En effet, ces eaux contiennent non-seulement une quantité notable de fer, mais aussi une proportion considérable de sels sodiques, magnésiens et calcaires, le tout contenu en dissolution par un excès d'acide carbonique. Grâce à cette heureuse composition, ces eaux sont appelées non-seulement à jouer un rôle important comme eaux curatives, dans le traitement de ces nombreuses et diverses affections qui ont pour origine la faiblesse constitutionnelle, l'anémie ou la chlorose, mais aussi à gagner la faveur générale comme eaux de table ou d'agrément, tant leur digestion est facile, tant leur saveur est fraîche et agréable. Ces eaux sont transportables et se conservent sans altération. A vendre à la source. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des sources. 2582

LES MODES BRUXELLOISES

JOURNAL DU GRAND MONDE.

Ce journal paraît deux fois par mois et donne, avec huit pages de texte, une splendide gravure dessinée à l'aquarelle par Gustave Janet. La revue des modes est faite par Juliette de Mangis; c'est le journal donnant les plus belles gravures du monde entier.

Le succès a été tel que tous les numéros parus depuis le 1er octobre 1871 jusqu'au 31 mars 1872 sont complétement épuisés.

L'abonnement coûte 32 fr. par an et 16 fr. pour 6 mois. On s'abonne, en envoyant un mandat-poste, au directeur, M. Gabriel Mire, rue Saint-Philippe, 76, Bruxelles. 2220

EMPRUNT 1872. La CAISSE des EMPRUNTS de VILLE et d'ÉTATS, 100, rue de Richelieu, Paris, avance les sommes pour la souscription contre dépôt de titres qu'il serait onéreux de vendre aux cours actuels. 2818

DÉPOT à la Pharmacie ANGLO FRANÇAISE 1, r. du Havre PARIS

INJECTION ESSENCE de SIBORD

DRAGÉES-ESSENCE de SIBORD

La seule injection exclusivement végétale, et renfermant les principes les plus énergiques du Copahu et du Matico. 5 fr.

Ces dragées contiennent sous la forme d'un élégant bonbon les principes les plus actifs du *Copahu* et du *Cubèbe*. fr. 5

DÉPOT dans TOUTES LES GRANDES PHARMACIES DE BELGIQUE.

A BRUXELLES : PHARMACIE ANGLAISE, 86, Montagne de la Cour. 2 1

HYGIÈNE

35 ANS DE SUCCÈS — 35 ANS DE SUCCÈS

ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS

Elixir suprême pour la digestion, les nerfs, etc. Avec quelques gouttes de ce cordial puissant dans un verre d'eau sucrée bien fraîche, on obtient une boisson calmante, agréable, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. *L'Alcool de menthe de Ricqlès* est surtout indispensable

PENDANT LES CHALEURS

où les diarrhées sont si fréquentes par les excès de boisson et l'abus des fruits. *C'est un préservatif puissant contre les affections cholériques et épidémiques.* Aucune eau de toilette ne rafraîchit l'épiderme et ne calme la transpiration comme l'Alcool de Menthe DE RICQLÈS. En flacons et demi-flacons portant le cachet et la signature de H. DE RICQLÈS, cours d'Herbouville, 9, à LYON.— Agence à PARIS, 52, rue Richer. Dépôts dans toutes les principales pharmacies et maisons d'épiceries fines de France et de l'Etranger.

LE VASTE et BEL

HOTEL du NORD

(avec casino), rue Pierre-Hardie, 4, Metz, à vendre par adjudication volontaire, le samedi 3 août 1872, à 2 heures de l'après-midi, dans l'hôtel même. S'adr à MM. ESPAGNE, notaire, et ROLLET, ancien huissier à Metz.

ON DEMANDE

un *graveur-lithographe*, un *imprimeur-lithographe* et un *compositeur*.

S'adr à M. VERRONAIS, imprimeur, à *Metz* (Lorraine), r. des Jardins, 14.

AVIS

Le docteur La'Mert, de 37, Bedford Square, à Londres, auteur de LA PRÉSERVATION PERSONNELLE, traité pratique des organes génito-urinaires, a l'honneur de prévenir ses clients et ceux qui voudront le consulter qu'il se trouvera à l'*hôtel des Pays-Bas* (Adlers), à Rotterdam, du 24 juillet jusqu'au 3 août prochain. 2776

Aux fabricants et marchands en gros d'articles blancs. — On demande adresses et prix courants pour fonder une maison de détails dans une importante ville de province. Envoyer fco à Antoine E., Office de Publ.

Appareil lançant l'eau à 10 mètres de hauteur, facile à faire fonctionner, et pouvant spécialement servir à arroser les jardins, nettoyer les arbres, laver les voitures et les façades et arrêter les commencements d'incendie.

Prix : **15** fr., rendue franco partout en province contre mandat-poste.

JOSEPH J. PERRY.

79, Montagne de la Cour, Bruxelles.

Bassins de jardin, — Cascades, — Rochers, — Grottes, — Aquariums, — Glacières, — Citernes, — Cuves de gazomètre, — Fosses de tannerie, — Assèchement des caves inondées et des murs humides, — Entreprises à forfait, 10 ans de garantie.

BLATON-AUBERT

120, rue du Trône, Bruxelles.

Spécialité de Ciments Portland et autres. — Trass d'Andernach. — Qualités et prix suivant l'ouvrage. — Carreaux en Ciment Porland comprimé.

BLATON-AUBERT

120, rue du Trône, Bruxelles.

Société belge d'Hygiène et de Salubrité.

LIQUEUR concentrée et titrée de GOUDRON de NORWÉGE

fr. 1-50 le flacon.

S'adr à toutes les pharmacies du pays et de l'étranger

VIN DE PROPRIÉTAIRE.

Récolte 1871, la pièce, 228 lit., 115 fr. Récolte 1870, la pièce, 140 fr. *franco* dans Paris.

M. GIRARD, propriétaire, 2, place du Palais Royal.

BOURSE DE BRUXELLES DU 27 JUILLET.

Emp. à 4 1/2 p. c.	102 — P.	Linière de Bruxelles	— —
— 4 p. c. 1871	— —	Produits au Flénu	— —
— (66 % à verser)	101 50	Levant du Flénu	— —
— 3 p. c. 1838	— —	Providence	— —
— 2 1/2 p. c. 1844	63 25	Omnibus	— —
Créd. Com. à 4 1/2 p. c.	94 —	Cie Imm. de Belgique	— —
— 3 p. c. 1861	94 —	Soc. cér. de Maestricht	— —
— — 1868	95 25	BANQUES, CAISSES.	
C. d'ann. dues p. l'État	94 95 A.	Act. Banque Nationale	3215 —
Emp. de la province	— —	— Société Générale	— —
Emp. de la ville 1853	— —	— — capital	— —
— 1856	— —	— — réserve	2180 —
— 1862	99 75	— Banque Belgique	4000 — P.
— 1867	105 75	— — Bruxelles	— —
Emp. à 4 1/2 p. c. 1871	— —	— Mutualité indust.	— —
Ville Liége 4 1/2 p. c.	— —	— Réunies	— —
— — 3 p. c. 1860	— —	— Soc. immobilière	525 —
— — 1868	— —	— — d'Anvers	— —
— d'Anvers 1859	100 — A.	B. de l'Union, libérées	— —
— — 1867	100 —	— non lib.	1245 — P.
— de Gand 1865	104 —	B. belge du com. et ind.	— —
— d'Ostende	— —	Banq. des trav. publics	570 —
OBLIGATIONS.		Cert. liq. Banq. Gén.	37 — A.
H. et B.-Flénu, remb.	— —	Crédit liégeois	— —
Bassins houillers remb.	— —	Banque de Tournai	— —
Anvers-Gand	— —	B. de Crédit comm.	— —
Sambre-et-Meuse	820 — P.	Comptoir général	— —
Namur-Liége, amort.	265 —	ACT. DE CHEM. DE FER.	
— privilég.	— —	H. et Bas-Flénu, cap.	1185 — P.
— 1853	— —	Anvers-Gand	— —
— 1859	— —	Jurbise	360 — A.
Nord-Belge	512 50	Sambre-et-Meuse	— —
Dendre-Waes	— —	Est-Belge	340 —
Flandre occidentale	— —	Dendre-et-Waes	1290 — P.
— 2e émis.	— —	Flandre occidentale	— —
Anvers-Rotterdam	310 50	Anvers-Rotterdam	537 50
Pepinster-Spa	— —	Pepinster-Spa	574 — A.
Mons-Haumont, action	860 — P.	Turnhout	— —
— oblig.	— —	Luxembourg	— —
Grand-Luxembourg	480 —	— privilégié	— —
Chimai	— —	Chimai	— —
Centre	275 — P.	Centre	— —
Hainaut-Flandre, anc.	289 — A.	Lichtervelde-Furnes	390 — A.
— aval's. expl. 5 %	260 — P.	Eecloo-Gand	— —
— 2 1/2 p. c.	— —	Blankenberghe Bruges	— —
Jonction de l'Est 4 p. c.	829 — A.	Nord de la Belgique	— —
— 3 p. c.	— —	Liége-Maestricht	— —
Eecloo-Gand	— —	Liégeois-Limbourg	— —
Nord de Belgique	308 —	Bruxelles-Calais, div.	— —
Liége-Maestricht	305 25 A.	Braine-le-Cte-Courtrai	— —
Tongres à Bilsen	— —	Tamines	— —
Est-Belge, 3 p. c.	304 — A.	Gand à Terneuzen	— —
Blankenberghe-Bruges	287 50 P.	Braine-le-Cte-Gand priv	— —
Liége-Limbourg 3 p. c.	— —	— non priv.	— —
— 5 p. c.	475 —	Lokeren	— —
Eecloo-Bruges	— —	Manage à Piéton	— —
Bruxelles-Calais, priv.	309 — P.	Jonction de l'Est	70 —
Tournai-Jurbise	— —	Frameries-Chimai	— —
Escaume-Marchienne	— —	Bass. houillers, act. pr.	— —
Braine-le-Cte-Courtrai	272 — A.	— act. de div.	— —
— à Gand	311 —	Soc. génér. d'exploit.	— —
Tam.-Landen av. s. ex.	223 —	Soc. anon. d'exploit.	— —
Lokeren à la frontière	— —	Canal de Bossuyt	— —
Manage à Piéton	— —	— Blaton	— —
Gand-Terneuzen	— —	VALEURS INDUSTRIELLES.	
Ostende à Armentières	156 —	Ch. Produits au Flénu	— —
Ouest de Belgique, pr.	228 50 A.	— Hornu-Wasmes	— —
Virton (libérées)	90 — P.	— Levant du Flénu	— —
Frameries-Chimay	— —	— Sars-Longchamp	— —
Eecloo-Anvers	— —	— Ouest de Mons	— —
Can. Bossuyt-Courtrai	— —	— Monceau-Font.	— —
— Ypres à Ath	— —	— Levant d'Elouges	— —
Quart. royal de Bru.	63 50 P.	— Couch. du Flénu	— —
Hyp. imm. d'Anvers	109 — P.	— Réunis-Charleroi	— —
Glaces d'Oignies 3 p. c.	499 25	— Courcelles-Nord	— —
Charbonnages belges	— —	— L.-Ferrand, jouis.	— —
Cie génér. du gaz, 1867	— —	— — priv.	— —
— 1868	— —	— Charbonn. belges	275 — A.
Vieille-Montagne 5 %	— —	— Falnuée	— —

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite).

Ch. Val-Benoît	— —	VALEURS ÉTRANG.	
— Crachet-Picquery	450 — A.	Autr. Dette con'. pap.	58 75 A.
— Carabiniers	— —	— — arg.	64 —
— Propriét.-Réunis	— —	— Obl. ant. 1865	— —
— Chevalières-Dour	— —	Esp. Dette extér. 1869	— —
— Sacré-Madame	— —	— — intérieure	— —
— Pts-Sorcière fond.	— —	— Nord d'Espagne	— —
— — priv.	— —	— — de priorité	195 75
— Bonne-Espérance	— —	— — variable	— —
— de La Haye	— —	— Cordoue-Séville	209 —
H.-Fourneaux Couillet	316 — A.	— Badajoz	— —
— Seraing	315 —	— Cordoue-Malaga	— —
— d'Ougrée	— —	— Pampelune (1870)	— —
— Cockerill	1200 —	Et.-Unis d'Amér. 1862	94 85
— Espérance anc.	315 — A.	— Honduras ch. int.	160 — A.
— — priv.	— —	France. Rente 3 p. c.	— —
— — nouv.	— —	Ob. Dép. de la Seine	— —
— Monceaux	— —	— V. de Paris 1865	— —
— Montigny	— —	— — 1869	— —
— Providence	1655 — A.	— — 1871 lib.	216 — P.
— Saint-Léonard	— —	— Lille 1860	90 50
— Fer d'Ougrée	— —	— — 1863	— —
— Sarrebruck	— —	— — 1868	— —
Zinc. Vieille-Montagne	251 — A.	— Bordeaux	79 — A.
— Austro-Belge	— —	Luxemb. (G.-D.), act.	— —
— Nouv.-Montagne	935 — A.	— act. privil.	— —
— 5e d'act.	— —	— obl. 3 p. c.	293 — A.
— Niederfischbach	— —	— — 5 p. c.	— —
— Astur. des Mines	— —	Ville Rotterdam 1868	— —
— Sardo-Belge	— —	Central Néerlandais	— —
— — privil.	— —	Italie. Emprunt 5 p. c.	— —
— Bleyberg	— —	— Ville de Naples	— —
— Rocheux d'Oneux	— —	— — de Florence	— —
— Stolberg, anc.	— —	— Obl. Livourne	195 — P.
— — privil.	— —	— Méridionales	207 — P.
— Velaine	— —	— Bra	— —
Linière Gantoise	— —	— Central-Toscan	— —
— Saint-Léonard	— —	— Victor-Em. 1863	— —
— Bruxelles, anc.	— —	Rome. Emp. Rothsch.	64 75 P.
— — nouv.	— —	— — pontifical	65 50
ACTIONS DIVERSES.		— — Blount	328 50
Galer.-St-Hubert 3 p. c.	— —	Russie. E. 5 p. c. 1862	— —
— capital	— —	Varsovie-Vienne act.	— —
Société anonyme Loth	— —	— oblig.	— —
Glaces d'Oignies	— —	Varna, obl. 3 p. c.	150 —
— de Floreffe	735 — A.	CHANGES.	
Lits militaires	— —	Amsterdam	— —
Comp. belge matériels	— —	Berlin	— —
Soc. belge des chemins	— —	Francfort	— —
Carrières de Quenast	— —	Hambourg	— —
Union des papeteries	300 — P.	Londres	— —
Papeteries belges	— —	Paris	— —
Comp. générale gaz	— —	Rotterdam	— —
Conduits d'eaux	— —	Vienne	— —
Omnibus	— —	Coupons mét. papier	— —
Banque hyp. néerland.	— —	— — argent	— —
Comp. gén. de touage	— —	Coupons dollars	— —

BOURSE D'ANVERS DU 27 JUILLET.

Emp. belge 4 1/2 p. c.	101 75	Bade. Obl. 35 fl. 1845	147 — A.
— 3 p. c.	96 50	Hesse. L. 25 fl. 1834	— —
— 2 1/2 p. c.	— —	H. élect. L. 40 fl. 1845	— —
Ville d'Anvers, 4 p. c.	97 — A.	Rome. Empr. 5 p. c.	64 25 A.
— 3 p. c. 1859	100 50 P.	— Pont. 1860/64	65 — A.
— 1867	100 — P.	— Cert. Legraille	58 50 A.
Emp. de la prov. 4 1/2	105 — A.	Banque de l'Industrie	— —
Espagne. Ext. 1867/70	29 — P.	CHANGES.	
— intér.	24 50 A.	Amsterdam c. j.	209 50 A.
Autr. Rente pap.	57 25 P.	Paris	99 50 A.
— id. arg.	63 25 A.	Londres	25 38 P.
— Lots 250 fl. 1839	— —	Francfort	213 — A.
— — 250 fl. 1854	— —	Vienne	— —
— — 500 fl. 1860	— —	Hambourg	186 50
— E. vénitien 1859	84 50 A.	Berlin	373 —

CLOTURE du 27. — Métall., 57 1/2 — National. 63 1/4. — Espagne dette diff. 28 1/2; dette intérieure, 24 1/2.

BOURSE DE GAND DU 26 JUILLET

Belge 4 1/2 p. c.	101 95	Obl. Anv.-Gand priv.	319 — P.
Dette perpét., 3 p. c.	110 50 A.	— Anv.-Rotterdam	313 — P.
Empr. 3 p. c. 1868	104 50 P.	— Eecloo-Gand	284 — A.
— de la prov. 4 1/2	101 50 A.	— — Bruges	210 — A.
Autriche. Métalliques	58 18	— Bruges-Blankenb.	216 — A.
Dollars	95 — P.	— Gand-Terneuzen	259 — P.
Banque de Flandre	730 —	— Hain.-Flandre	257 50
Soc. de la Lys 5 p. c.	2700 — A.	— Namur-Liége	324 — A.
— Linière Gantoise	1620 — A.	— Nord-Belge	314 — P.
CHEMINS DE FER.		— Nord d'Espagne	195 — A.
		— Badajoz	31 50 A.
Act. Anvers-Gand div.	420 — A.	— Méridionales	208 — P.
— Dendre-Waes	— —	— Varna	149 — P.
— Lichterv.-Furnes	385 — A.	VALEURS DIVERSES.	
Obl. Hainaut-Flandre	83 50 P.	Austro-Belge	— —
— Flandre occid.	325 — A.	Niederfischbach	95 — P.

BOURSE DE PARIS DU 26 JUILLET

Rente 4 1/2 p. c.	78 —	Obl. Ouest	274 50
— 3 p. c. compt.	54 15	— Midi	279 —
— 3 p. c. fin cour.	54 60	— Est	272 50
— 5 p. c. compt.	84 65	— Dauphiné	265 —
— 5 p. c. fin cour.	84 95	— Ardennes	250 —
— 5 p. c. lib. compt.	84 —	— Vendée	— —
Emp. Morgan compt.	500 —	— Vict.-Emmanuel	— —
Banque de France	3770 —	— Romains	176 —
Crédit fonc., actions	855 —	— Lombards	252 —
— obl. 4 p. c.	449 —	VALEURS DIVERSES.	
— — 3 p. c.	375 —		
— colonial	— —	Compagnie du gaz	685 —
Crédit agricole	475 —	Canal marit. de Suez	385 —
— industriel	620 —	C. Transatlantique	287 50
Soc. dép. et compt. c.	540 —	Soc. Immobilière	21 —
Crédit mobilier	433 75	Compagnie Gaz belge	— —
Comptoir d'escompte	660 —	Crédit mob. espagnol	480 —
Société Générale	580 —	Banque ottomane	585 —
CHEMINS DE FER.		— Pays-Bas	— —
Act. Orléans	832 50	Vieille-Montagne	239 —
— Nord	950 —	Belge. Emp. 4 1/2 p. c.	— —
— Est	502 50	Espagne. Dette différ.	— —
— Paris à Lyon	855 —	— intérieure	— —
— Midi	577 50	— pass. nouv.	— —
— Ouest	505 —	Italie. Emp. 5 p. c.	67 45
— Vendée	532 50	Rome. — 5	— —
— Autrichienne	760 —	Russie. — 5	— —
— Sud-Autr.-Lomb.	470 —	Turquie — 5	52 25
— Vict.-Emmanuel	— —	Ottoman 1860	320 —
— Nord d'Espagne	192 50	— 1863	340 —
— Portugais	— —	CHANGES.	
Obl. Nord	285 50	Anvers	— —
— Bourbonnais	276 —	Amsterdam	208 3/4
— Médit. 3 p. c.	— —	Francfort	211 5/8
— Orléans 3 p. c.	281 50	Londres	25 42 1/2
— Lyon-Genève	— —	Madrid	5 02
— Lyon 1855	281 25	Saint-Pétersbourg	3 37
— Paris-Ly. m.	272 50		

BOURSE D'AMSTERDAM DU 26 JUILLET.

Dette active 2 1/2 p. c.	55 7/8	Russie, 4 p. c. Hope	— —
— 3 p. c.	66 3/8	Esp. Obl. 1867/1870	29 11/16
— 4 p. c.	87 3/4	— 3 p. c. inter.	25 11/16
Syndic. amort. 3 1/2	—	Portugal, 1853, 3 p. c.	41 1/8
Société de Commerce	138 3/8	Brésil. Obl. 1865, 5 %	— —
Belgique 2 1/2 p. c.	— —	Grèce, 5 p. c.	17 3/8
Autr. Ob. p. 5 % m./n.	57 5/8	Grenade 4 3/4 p. c.	19 9/16
— — fév./août	57 1/8	États-Unis, 6 %, 1882	97 15/16
— — a./juil.	65 3/4	Mexicains	14 7/8
— — avril/oct.	— —	Consolidés turcs	51 3/8
Lots autrichiens 1860	166 —	CHANGES.	
— 1864	154 1/2	Londres	12 — A.
Russie, 5 p. c.	99 —	Paris c. j.	57 1/16 P.
— 1860, 4 1/2	89 1/4	Francfort	— —

BOURSE DE LONDRES DU 26 JUILLET

Consolidés anglais	92 5/8	Italien, 5 p. c.	66 3/8
5/20 américains, 1882	91 3/8	Empr. et Morgan	— —
Ch. de fer Illinois, act.	—	CHEMINS DE FER.	
— Erie, act.	40 3/4	Sambre-et-Meuse	— —
Cons. turcs, 5 %, 1865	51 3/8	Rotterdam-Anvers	— —
Espagnol, 1867	—	Namur-Liége	— —
— 1869	28 3/4	Luxembourg	17 1/8
— 1870	—	Lombards	18 5/8

BOURSE DE VIENNE DU 26 JUILLET.

Autr. rente pap. mai	64 80	Ch. de fer autrichiens	337 —
— arg., janv.	71 30	— du Nord	208 —
Lots autrichiens, 1854	94	— Lombard	206 75
— 1858	186 70	Banque anglo-autrich.	302 50
— 1860	104 —	Chemin de fer Theis.	264 —
— 1864	144 70	Change. Londres	111 65
Créd. mob. autrichien	338 80	— Hambourg	82 25
Obl. ch. Lomb.-Vén.	164 —	— Paris	43 45
Act. Banque Nation.	849 —	Napoléons d'or	8 99
Lots Hongrois 1870	107 70	Argent	109 25

BOURSE DE BERLIN DU 26 JUILLET.

Prusse, 4 1/2 p. c.	— —	Ch. de fer autrichiens	202 1/2
Autr., rente papier	58 1/4	— Lombards	125 1/2
— argent	64 3/8	Change. Londres	6 21 1/4
Lots autrichiens 1860	94 1/8	— Paris	79 3/4
— 1864	89 1/4	— Amsterdam	139 1/2
Créd. mob. autrichien	199 —	— Vienne	89 1/2
Lots hongrois, 1870	— —	— Hambourg	— —
Italien, 5 p. c.	67 1/8	— Francfort	— —
5/20 bons amér. 1882	96 7/8	— St-Pétersb.	89 —

BOURSE DE FRANCFORT DU 26 JUILLET.

Belge, 4 1/2 p. c.	— —	5/20 bons amér. 1882	96 3/4
Ch. de fer Lombards	218 1/2	— 1885	— —
Autr., rente arg. janv.	64 3/16	CHANGES.	
— papier, mai	58 1/8	Londres	118 1/2
Lots autrichiens 1860	94	Paris	93 7/16
— 1864	156 1/2	Amsterdam	98 1/4
Crédit mob. autrichien	347 —	Berlin	— —
Ch. de fer autrichiens	364 1/2	Vienne	105 1/4
Lots Hongrois, 1870	103 1/8	Hambourg	87 1/4

CHEMINS DE FER. — DÉPARTS

Service d'été — 1er juillet.

Les heures marquées d'un astérisque sont celles des trains express. M signifie par Malines, C par Cortenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h. 35, 10 h. 09 m. 12 h. 05, 1 h. 35, 3 h. 35, 5 h. 17, 6 h. 28, 9 h. 22 s.

BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord), 6 h. 41, 7 h. 51, 9 h. 25, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 2 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 20, 9 h. 55 soir.

De BRUXELLES pour Laeken, 5 h. 35, 7 h. 30, 11 h. 20, m., 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Anvers, 6 h., 6 h. 45* (8 h. 15 dimanche), 8 h. 15, 9 h. 20*, 9 h. 58, 10 h. 50* matin, 12 h. 50, 2 h. 40* 3 h. 56, 4 h. 38, 5 h. 20*, 6 h. 56 (8 h. 30 dimanche), 8 h. 40 (11* dimanche p. Malines), 11 h. 10 s.— Alost et Gand (6 h. M Gand), 7 h. 25*, 7 h. 30, 8 h. 13, 10 h. 30, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 3 h. 10*, 5* h., 5 h. 15, 6 h., 8 h. 20 (8 h. 40 Alost exc.) — Ninove, Grammont et Ath, 7 h. 28, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 3 h. 15, 8 h. 20 s.— Courtrai, Ypres et Poperinghe (par Audenarde), 5 h. 35, 8 h. 35 m., 12 h. 02, 5 h. 15, 8 h. 38 s.— Courtrai, Tournai et Lille (par Gand), 7 h. 30, 8 h. 13, 10 h. 30 m., 12 h. 02, 4 h. 6* s.— Bruges et Ostende, 7 h. 25*, 8 h. 13 m., 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h.*, 6 h. s. — Liége et Verviers, 7 h. 20 C, 9 h. 55* C, 11 h. C m., 1 h. 52, 5 h. 12 C, 6 h. 30* C, 7 h. 45 C, 10 h. 30* M s. — Louvain, 6 h. M, h. C, 6 h. 30* C, 7 h. 20 C, 9 h. 20* M, 9 h. 55* C, 9 h. 58 M, 11 h. C, 12 h. 45 M, 1 h. 25 C, 1 h. 52 C, 3 h. 15 C, 6 h. 30* M, 7 h. 45 M, 6 h. 56 M, 7 h. 45 C, 8 h. 40 M, 8 h. 50 C (10 h. 20* dimanche C.), 10 h. 30* M s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 7 h. 20 C, 9 h. 55* C, 1 h. 52 C, 5 h. 55* C, 10 h. 30* M. — Spa, 9 h. 55* C, 11 C. C, 1 h. 52 C, 5 h., 12 C 6 h. 30* C soir.

LAEKEN pour Bruxelles, 8 h. 49, 10 h. 38 matin, 1 h. 05, 3 h. 46, 6 h. 48, 9 h. 04, 9 h. 55 soir.

ANVERS pour Bruxelles, 5 h. 45 dimanche), 5 h. 55, 7 h. 05, 9 h. 15*, 9 h. 50, 10 h. 50* m., 12 h. 35, 1 h. 18*, 3 h. 15*, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h. 50, 7 h.*, 8 h. 25, 8 h. 45, 10* h. s. — Gand, Alost, Ostende, Courtrai, Tournai, Lille, 6 h. 55, 9 h. 50 m. (12 h. 35), 3 h. 45, 4 h. 50* s. (8 h. 45 Alost exc.). — Liége, Verviers, 5 h. 55, 9 h. 15*, 9 h. 50 m. 12 h. 35, 1 h. 18, 4 h. 50, 7 h., 8 h. 45, 10 h.* s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 9 h. 15*, 9 h. 50 m., 12 h. 35, 1 h. 18*, 4 h. 50, 10 h.* s.

ALOST pour Bruxelles (par Termonde), 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 58 m., 3 h. 15 soir. — Pour Bruxelles (par Denderleeuw), 6 h. 25*, 8 h. 05, 8 h. 37*, 9 h. 43, 12 h. 02 m., 1 h. 14*, 2 h. 50*, 5 h. 27*, 5 h. 53*, 8 h. 38, 8 h. 58 9 h. 45* s.— Ninove et Ath, 6 h. 10, 8 h. 03 m., 12 h. 02, 2 h. 50, 5 h. 53, 8 h. 55 s. — Termonde, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20, 9 h. 26 s. — Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 5 h. 05 m. vendredi), (8 h. 01* Gand), 8 h. 34, 8 h. 53 (11 h. 10 Gand), matin, 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 18, 3 h. 46*, 5 h. 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 (9 h. 26 s. Gand).— Bruges et Ostende, 8 h. 01*, 8 h. 34, 8 h. 53, 11 h. 10 m., 12 25, 12 h. 46, 3 h. 46*, 5 h. 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 soir.— Lokeren 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20 soir.

TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 36, 9 h. 44 matin, 3 h. 37, 8 h. 16 soir. — Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Ninove et Ath, 7 h. 32, 11 h. 33 m., 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10 s. — Alost, 7 h. 32, 9 h. 55, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57*, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 22, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 56* soir. — Lokeren, 5 h. 48, 7 h. 57, 9 h. matin, 12 h. 52, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.

GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40 7 h. 20 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 53*, 7 h. 13, 8 h. 06*, 8 h. 52, 11 h. 13 m., 12 h. 45*, 2 h., 4 h. 57*, 5 h. 03, 8 h. 03, 8 h. 08, 9 h. 18* s. — Anvers, 4 h. 50, 7 h. 13, 8 h. 06*, 8 h. 52*, 9 h. m., 12 h. 45, 2 h., 2 h. 40, 4 h. 47*, 5 h. 03, 7 h. 20, 8 h. 03, 8 h. 05* s.— Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12*, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18, 5 h. 37, 7 h. s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 36*, 9 h. 30, 9 h. 35, 1 h. 46 matin, 1 h. 22, 3 h. 27, 4 h. 18*, 6 h. 10*, 6 h. 39*, 7 h. 17 s.— Courtrai, Tournai et Lille, (5 h. 45 dimanche Courtrai) 5 h. 56, 9 h. 28, (1 h. 05 dimanche), 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15. — Braine, Charleroi et Namur (par Sotteghem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18 (5 h. 37 Braine), 7 h. s.

BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 05*, 7 h. 13*, 7 h. 38, 9 h. 58 matin, 12 h. 43 (3 h. 13 Gand), (3 h. 55 Anvers), 3 h. 07*, 6 h. 13, 6 h. 43, 8 h. 2* soir. — Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24*, 10 h. 19, 10 h. 50 matin, 12 h. 35, 2 h. 37, 4 h. 48, 5 h. 08*, 6 h. 59*, 7 h. 28*, 8 h. 32 s.

OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 39*, 6 h. 45*, 7 h., 9 h. 20 m., 12 h. 05 (2 h. 35 Gand) (3 h. 28 Anvers), 3 h. 40*, 5 h. 45, 6 h. 05, 8 h.* s.

COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 43, 10 h. 40 m., 3 h. 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand) (6 h. 22 dimanche Gand), 6 h. 49 (9 h. 32 dimanche Gand), 9 h. 57 m., 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 44. — Tournai, 7 h. 15, 10 h. 42 matin, 2 h. 35, 5 h. 31, 8 h. 33 soir.

TOURNAI pour Gand, Bruxelles et Anvers, 5 h. 50, 9 h. 02, 11 h. 34, 2 h. 47, 5 h. 50 (8 h. 28 soir pour Courtrai les samedi, dimanche et mercredi). — Ath et Bruxelles (Midi), 5 h. 15*, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, (3 h. 27 Ath), 3 h. 45*, 3 h. 55, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par Denderleeuw, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, 3 h. 27, 6 h. 55 soir. — Mons et Namur, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 m., 3 h. 27, 6 h. 55 s.

LOUVAIN pour Bruxelles, 4 h. 09* M, 5 h. 58 M, 6 h. 02 C, 7 h. 07 M, 8 h. 34, 9 h. 48 C, 9 h. 50 M, 9 h. 55 C, 11 h. 15 C., 11 h. 18 M m., 12 h. 35 M, 1 h. 18 C, 2 h. 20* C, 2 h. 25* M, 3 h. 33 C, 3 h. 48 M, 4 h. 38* M, 4 h. 45 C, (8 h. 06 dimanche), 8 h. 20 C, 8 h. 22 M, 8 h. 25 C, soir. — Anvers, 5 h. 58, 7 h. 05, 9 h. 50, 11 h. 18 m., 12 h. 35, 2 h. 25*, 3 h. 48, 4 h. 38*, 8 h. 22, 9 h. 51 C s. — Alost, Gand, Ostende et Lille, 5 h. 53 M, 9 h. 50 M (11 h. 18 C Alost et Gand), mat. (12 h. 35 Alost et Gand), 2 h. 25 C, 3 h. 48 M, (4 h. 38* M Ostende et Lille), 4 h. 45 (8 h. 22 soir M. Gand seulement).

LIEGE pour Bruxelles, Anvers, Alost, Gand, Ostende et Lille (2 h. 30* M), 6 h. 53, 7 h. 40 MC, 9 h. 32* C, 11 h. 23 m., 12 h. 55 C, 1 h. 25 MC, 3 h. 20* MC, 3 h. 20* C (5 h. 53 MC Ostende, Alost et Lille exc.), 6 h. 45 soir. — Verviers, 1 h. 05*, 6 h. 50, 8 h. 32 (10 h. dimanche), 10 h. 11 matin, 12 h. 08, 2 h. 08, 3 h. 15*, 4 h. 50 (6 h. de Longdoz), 7 h. 45*, 8 h. 32, 8 h. 38, 10 h. 15 s.

VERVIERS pour Liége, Bruxelles et Anvers, 1 h. 40*, 5 h. 55, 6 h. 35 M, 8 h. 35 C (10 h. 18 Anvers exc.), 12 h. 07, 12 h. 17, 2 h. 35* C, (4 h. 35 Waremme le samedi) 4 h. 45, 6 h. MC (7 h. 15 Longdoz), (8 h. 50 dimanche p. Liége) (9 h. 06 soir, Liége). — Ostende et Lille, 6 h. 35 MC, 8 h. 35 C, 12 h. MC, 2 h. 25* M (4 h. 45 et 6 h. M, Gand.)

ATH pour Bruxelles (Midi) et Namur par Jurbise, 6 h. 48 (7 h. 45 pour Bruxelles 10 h. 06 m., 4 h. 12 7 h. 48 s.— Ninove, Bruxelles, Alost, Termonde, 6 h. 55, 10 h. 30 matin, 1 h. 42, 4 h. 36 (7 h. 50 soir, Termonde exc.), (9 h. 05 Alost). — Bruxelles par Enghien, 5 h. 53*, 6 h. 53 8 h. 55 matin, 12 h. 23, 4 h. 24, 4 h. 49, 7 h. 49 soir.

GRAMMONT pour Mons, 6 h. 10, 7 h. 10, 9 h. 03 m., 1 h. 14, 3 h. 45, 6 h. 48 soir (9 h. 55 Ath). — Ninove, Alost, Termonde et Bruxelles (Nord), 7 h. 34, 11 h. 14 matin, 2 h. 17, 5 h. 13 (8 h. 26 s. Termonde exc.), (9 h. 39 Ninove et Alost). — Bruxelles (Midi), 7 h. 04, 9 h. 04, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26, 6 h. 46, 8 h. 02 s.—Gand par Sotteghem (5 h. 20, le vendredi), 7 h. 32, 9 h. 53, 11 h. 58 m., 2 h. 57, 5 h. 15, 5 h. 57*, 8 h. 59 soir. — Enghien, Braine, Charleroi, Namur, 7 h. 04, 9 h. 04*, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26 (6 h. 46 Enghien et Braine), 8 h. 02

Ligne du Midi.

De BRUXELLES pour Paris, 5 h. 40, 9 h. 05 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, (3 h. 35 Douai), 7 h. 12, Mons et Quiévrain, 5 h. 40 (7 h. Mons), 8 h. 05* (9 h. 05* Mons), 10 h. 20 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, 3 h. 35, 7 h. 12 (8 h. 15 Mons) s. — Charleroi, Namur, 7 h., 7 h. 50, 9 h. 05*, 10 h. 20 matin, 12 h. 15, 4 h. 20, 5 h. 32, 8 h. 15 soir. — Ath, Tournai, Lille, par Jurbise, 5 h. 45, 8 h. 05 1 h. 15 (7 h. 12 Tournai).— Ath, Tournai et Lille par Enghien 6 h. 35, 7 h. 42*, 8 h. 30, 1 h. 30, 6 h. 02, 7 h. 32, 8 h. 30* soir.

PARIS pour Bruxelles, 6 h. 25, 7 h. 20, 10 h. m., 3 h. 45, 8 h. 15, 11 h. 20 soir.

MONS pour Bruxelles, 4 h. 09*, 7 h. 11, 8 h. 04, 10 h. 18 matin 12 h. 55*, 3 h. 40, 4 h. 36, 6 h. 42, 8 h. 01, 9 h. 05* s.—Charleroi et Namur, 7 h. 11, 7 h. 42, 10 h. 18, 11 h. matin, 12 h. 49, 4 h. 36, 6 h. 10, 8 h. 01, 8 h. 05 soir. — Ath et Tournai (6 h., Ath), 7 h. 11, 8 h. 04, 2 h. 10, 6 h. 42, 8 h. 01* soir.— Alost, Termonde et Gand, 6 h., 8 h. 04, 10 h. 18 m., 2 h. 10, 6 h. 42 soir.

CHARLEROI pour Bruxelles, 5 h. 20 (7 h. 27 lundi), 7 h. 38, 9 h. 4 m., 12 h. 46 3 h. 04, 4 h. 30*, 6 h. 26, 7 h. 30 s.— Namur, 2 h. 25*, 6 h 6 h. 33, (9 h., 32 lundi), 9 h. 42 10 h. 35*, 1 h. 05*, 2 h. 45, 6 h. 22, 7 h. 18, 10 h. 25* s. — Enghien Gand, par Sotteghem, 5 h. 30, 7 h. 38, 9 h. 42, 12 h. 40, 3 h. 01, 6 h. 30 soir.

NAMUR pour Bruxelles, (6 h. lundi), 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40, 5 h., 5 h. 40, soir.—Charleroi, 3 h. 35*, 4 h. 42 (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 40, 8 h. 35 s.— Enghien Grammont, Gand, par Sotteghem, 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 matin, 3 h. 40*, 5 h. s.

Lignes concédées

De NAMUR pour Huy et Liége, 3 h. 15*, 6 h. 05, 8 h. 05, 11 h. 10 matin, 1 h. 55*, 4 h. 10, 8 h. 10, 11 h. 25* soir. — Pour Dinant et Givet, 8 h. 20 11 h. 20 m., 2 h. 20, 5 h. 45 soir.

LIEGE pour Huy et Namur, 2 h. 15, 6 h., 9 h. 35*, 11 h. 25 12 h. 45* m., 3 h. 10, 7 h. 47 soir.

DINANT pour Namur, 6 h. 55, 10 h. 05 matin, 12 h. 49, [illegible] h. 44 s.

ANVERS pour Gand 4 h. 50, 7 h. 15, 8 h. 50*, 10 h. 50 m., 1 h. 50, 3 h. 50, 6 h. 50, 8 h. 50 soir.

GAND pour Anvers, 4 h. 25, 7 h. 10, 9 h. 25, 10 h. 40 m., 2 h. 20, 5 h. 30, 6 h. 30, 8 h. 40 s.

ANVERS pour Rotterdam, 7 h. 25, 10 h. 20, 3 h. 27 soir (5 h. 20 s. pour Breda et Moerdyck). — Aerschot, Diest, Hasselt, 7 h. 22, 9 h. 35 matin, 1 h. 45, 5 h. 45 soir. — Lierre, 6 h. 55, 7 h. 19, 9 h. 35, 11 h. 05 matin, 1 h. 45, 5 h. 25, 5 h. 45, 8 h. 17 soir. — Louvain, Charleroi, Mariembourg, 7 h. 19, 9 h. 35 matin, 1 h. 45, 5 h. 45, (8 h. 17 Louvain) soir.

ROTTERDAM pour Anvers (5 h. 15, de Moerdyck), 8 h. 50 matin 2 h. 15, 5 h. 15 soir.

BRUXELLES pour La Hulpe, Ottignies et Namur (5 h. Ottignies), 6 h. 30, 9 h. 05, 11 h. 30 m. Groenendael (12 h. 35* m. La Hulpe excepté) (3 h. 05 Ottignies), 4 h. 10 (4 h. 30 La Hulpe), 6 h., 7 h. 05*, 7 h. 55 soir.— Pour Luxembourg, 6 h. 30, 12 h. 35*, 7 05*.

NAMUR pour Bruxelles, 4 h. 45*, 6 h., 9 h., 1 h. 20, m., 2 h. 10* 5 h. 40, 7 h. 45 soir. (D'Ottignies pour Bruxelles, 8 h. 20, 11 h. 05 m., 8 h. 55 s.), 5 h. 10 s. de La Hulpe, (12 h. et 6 h. 50 s. de Groenendael).

LUXEMBOURG pour Bruxelles, 1 h. 20* (5 h. d'Arlon), 9 h. 15* m., 2 h. 40 soir.

BRUXELLES pour Charleroi et Givet, 9 h. 05, 2 h. 05 soir.— Louvain pour Aerschot, Diest, Hasselt, 8 h. 07, 10 h. 30, 2 h. 50, 6 h. 25 soir. — Anvers et Lierre, 5 h. 50, 8 h. 51 matin, 12 h. 22, 3 h. 52, 7 h. 28 soir. — Givet pour Charleroi et Bruxelles, 7 h. 05, 11 h. 18 matin 4 h. 50 soir. — Charleroi pour [illegible] (5 h. 30 de Lodelinsart), 9 h. 43, 1 h. 42, 5 h. 12, 7 h. 17 soir. — Herenthals pour Lierre et Anvers, 5 h. 35, 8 h. 34, 3 h. 10 soir. — Hasselt, pour Diest, Louvain, Bruxelles et Anvers, 8 h. 04, 11 h. [illegible] m., 3 h. 15, 6 h. 34 soir

BRUGES pour Blankenberghe, 7 h. 20, 10 h. 52 m., [illegible], 7 h. 25, 8 h. 45 s.

BLANKENBERGHE pour Bruges, 6 h. 28, 9 h. 15, 11 h. 45 m., 6 h. et 8 h. soir.

Imp. de P. KABERGHS, rue des Boiteux, 13 *bis*.

Ayuntamiento de Madrid